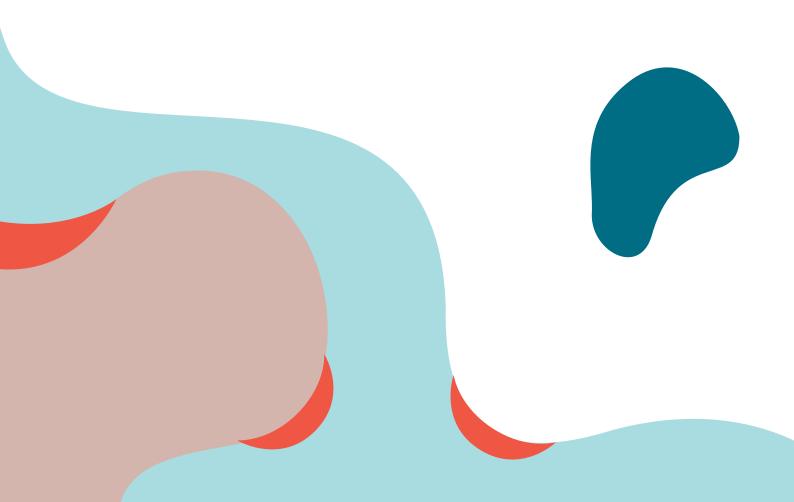


Rapport ESG-Climat Malakoff Humanis

Article 29 de la Loi Énergie-Climat Exercice 2022



Édito

En tant qu'acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire, Malakoff Humanis contribue pleinement à la protection de l'humain et de son environnement. Cette mission se décline aussi au niveau de l'impact sociétal de ses investissements, articulé autour de quatre grands thèmes : le climat, la biodiversité, la parité et le handicap. C'est pourquoi le groupe a renforcé sa politique d'investissement responsable, en cohérence avec ses valeurs, en activant plusieurs leviers :

- Le levier d'accompagnement des entreprises, tout d'abord : en évaluant la stratégie de décarbonation de ses investissements, Malakoff Humanis souhaite participer de façon proactive à la nécessaire transition énergétique de l'économie réelle. L'objectif est ainsi d'encourager l'amélioration de l'empreinte environnementale des entreprises dans lesquelles le groupe investit, par le suivi d'indicateurs chiffrés, support d'un dialogue renforcé.
- Le levier d'inéligibilité normative et sectorielle, également : pour les activités ou les pratiques incompatibles avec le défi d'une transition sociale, énergétique et écologique, des engagements de désinvestissement ont été pris par le groupe.
- Le levier d'une contribution positive directe et matérielle, enfin :
 Malakoff Humanis s'engage à augmenter ses investissements dans
 des activités dont la valeur ajoutée sociale ou environnementale est
 clairement identifiée et mesurée.

Il s'agit ainsi pour le Groupe d'anticiper et d'évaluer les nouveaux risques générés par le changement climatique et la destruction de la biodiversité, tout en s'impliquant fortement dans les enjeux de préservation de la nature et de développement de nouvelles solutions en faveur d'un monde plus durable.

Pierre-Jean Besombes

Directeur financier

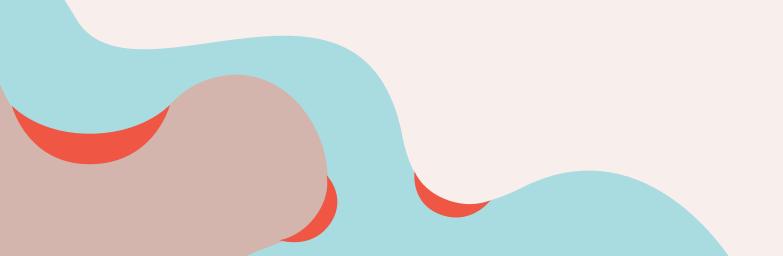


Table des matières

1. Démarche générale de Malakoff Humanis	6
1.1. Présentation du Groupe	
1.2. Grandes caractéristiques des encours à fin 2022	8
1.3. Caractéristiques par classe d'actifs	10
1.3.1. Actions et Obligations cotées	10
1.3.2. Private Equity et Dette Privée	11
1.3.3. Immobilier	13
1.4. Une politique ISR renforcée	13
1.4.1. La démarche ISR globale mise en place par le groupe	13
1.4.2. Une approche ESG différenciée pour les investissements en private equity,	
dette privée et infrastructures	16
1.4.3. L'implémentation progressive d'une évaluation ESG dans les investissements immobiliers	16
1.5. Des ambitions fortes de labellisation	16
1.6 L'adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable	17
1.7. La communication auprès des clients	17
2. Moyens internes pour contribuer à la transition	18
2.1. Les ressources internes	18
2.2. L'accès à des données ESG	18
2.3. Les actions de renforcement des capacités internes	20
3. Gouvernance de l'ESG au sein de Malakoff Humanis	20
3.1. Le modèle de gouvernance paritaire et mutualiste	20
3.2. Une supervision des enjeux de durabilité au plus haut niveau des instances	
de gouvernance	21
3.3. Le processus de validation des enjeux de durabilité	21
3.4. L'acculturation du Comité Exécutif aux enjeux de durabilité du groupe	22
3.5. Un engagement de tous les collaborateurs du Groupe	22
4. Stratégie d'engagement et politique de vote	22
4 .1. Auprès des gérants	23
4.2. Auprès des émetteurs	23
5. Alignement sur la taxonomie européenne et la part d'énergie fossile	25
5.1. Exposition du portefeuille aux parts brune et fossile.	25
5.2 Part verte et taxonomie européenne	26

6. Strategie d'alignement sur l'Accord de Paris	28			
6.1. Une politique de décarbonation ambitieuse, fondée sur trois principaux piliers :				
débrunisation, verdissement et décarbonation	28			
6.1.1. « Débrunisation »	28			
6.1.2. « Verdissement »	29			
6.1.3. Intégration de l'empreinte carbone de fin 2022 dans la définition de la trajectoire				
de décarbonation	29			
6.2. Le lancement d'une modélisation de la trajectoire climatique des investissements	35			
6.2.1. Cadre méthodologique global	35			
6.2.2. La méthode d'estimation de la trajectoire de décarbonation des entreprises	36			
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »	38			
7.1. Risques liés à la Biodiversité :	38			
7.2. Alignement avec des objectifs long terme liés à la biodiversité	42			
8. Intégration des risques ESG, notamment climatiques et biodiversité,				
dans la gestion des risques	45			
8.1. Travail d'identification des risques de durabilité	45			
8.2. Evaluation des risques physiques et de transition dans les actifs cotés	46			
8.3. Evaluation des risques physiques et de transition dans les investissements immobiliers.	49			
9. Démarche d'amélioration et mesures correctives	50			
10. Reporting sur les Principales Incidences Négatives associées				
aux investissements (SFDR) 50				

Avertissement:

Pour des raisons relatives à d'importantes évolutions méthodologiques de certains outils d'évaluation ainsi qu'à une augmentation du périmètre couvert par ces évaluations, certains chiffres ne peuvent être comparés entre 2021 et 2022.

Il s'agit principalement des indicateurs suivants :

- Part fossile (p 25)
- Part brune (p 26)
- Part verte éligible à la taxonomie (p 27)
- Part verte alignée avec la taxonomie (p 27)

1. Démarche générale de Malakoff Humanis

1.1 Présentation du Groupe

Malakoff Humanis est un acteur majeur de la protection sociale paritaire, mutualiste et à but non lucratif.



Gouverné par les représentants de ses clients

- Grands comptes, PME, TPE, TNS, salariés, retraités et particuliers
- Paritaire et mutualiste sans actionnaire à rémunérer
- Vision de long terme, aucun biais court-termiste



- Santé
- Prévoyance
- Epargne
- Retraite complémentaire



Structure à but non-lucratif

- Ressources dédiées au renforcement des fonds propres, au pilotage des équilibres techniques, à l'investissement et à l'action sociale en faveur de causes d'intérêt général
- 180 M€ consacrés à l'accompagnement des retraités et assurés les plus fragiles et pour soutenir les causes d'intérêt général



Des valeurs paritaires et mutualiste

- Accès universel : absence de distinction à la souscription
- Bien-être social
- Engagement sur le long terme auprès des clients et du groupe



Innovant au service de l'humain

 Offrir à chacun les meilleures conditions en développant l'innovation et en optimisant les parcours clients



Engagé socialement pour en faire toujours plus pour ses clients

- Culture commune forte autour de l'agilité, la responsabilité, la confiance et l'intelligence collective, favorisant une meilleure performance
- Un statut social comme socle commun garantissant la protection, le développement et l'évolution de tous au sein de notre Groupe

Le Groupe exerce trois métiers différents mais complémentaires :

- Gestion de la retraite complémentaire par délégation de la Fédération Agirc-Arrco,
- Assurance de personnes en santé, prévoyance et épargne au service des entreprises, des branches professionnelles et des particuliers,
- Accompagnement dans la mise en place de solutions en épargne salariale et épargne retraite.

Chiffres clés:

Le groupe Malakoff Humanis compte **10 168 collaborateurs** et exerce ses activités sur le territoire français. Les résultats 2022 confortent la solidité financière du groupe au service de sa mission sociale :

6 Mds€

Chiffre d'affaires

168 M€

Résultat net

8,2 Mds€

Fonds propres (S2)

246 %

Ratio

de solvabilité (hors mesures transitoires) Un groupe de protection sociale engagé

4,2%

Taux d'investissement en formation (part de la masse salariale consacrée à la formation

I

Part des salariés en situation de handicap

8,9%

24%

Part des nouveaux salariés en CDD ou CDI qui étaient au préalable sous contrat d'alternance 94%

96/100

Index d'égalité

professionnelle

femmes-hommes

Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année

En 2022, Malakoff Humanis a lancé son nouveau projet d'entreprise « SMILE 2026 ». Articulé autour de quatre ambitions fortes, il donne une place majeure et renforcée à la contribution sociale, sociale et environnementale du groupe.

Notre matrice RSE

	Social	Sociétal handicap, cancer, aidants, bien-vieillir	Ethique & transparence	Environnement	
Intérêt général	Investissements à impact social positif Décryptage des enjeux de performance sociale	Mécénat et partenariats sur nos 4 thématiques et mesure d'impact	Utilisation éthique de l'intelligence artificielle		
Client	Offre et services pour : Développer la responsabilité sociale des entreprises (absentéisme, santé au travail) Améliorer la qualité de vie de nos assurés et retraités (santé et fragilités sociales)	Offre et services d'accompagnement sur ces 4 thématiques et mesure d'impact	Partage de la valeur (taux de redistribution) Simplicité et lisibilité de nos offres Empathie dans nos relations	Mesure et amélioration de la performance environnementale de nos portefeuilles d'investissement	
Interne	Contrat social MH Diversité et égalité des chances Entreprise apprenante Santé et QVCT	Accompagnement de nos collègues sur ces 4 thématiques Emploi de personnes en situation de handicap Recours au secteur adapté	Achats et partenariats responsables Conformité réglementaire Déontologie	Réduction de l'empreinte environnementale de notre fonctionnement interne (immobilier, empreinte numérique, mobilité durable)	

La politique d'investissement responsable s'inscrit donc pleinement dans les nouveaux engagements RSE pris par Malakoff Humanis, que ce soit au niveau social ou environnemental. Elle est en effet déterminante dans le développement d'un impact social positif, ainsi que dans l'amélioration de la performance environnementale du Groupe (dont la majorité de l'empreinte carbone relève des investissements réalisés).

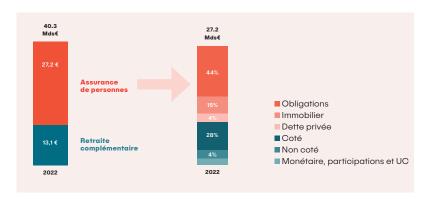
Par le renforcement de sa politique d'investissement responsable initiée en 2022, Malakoff Humanis ambitionne de garantir à toutes ses parties-prenantes que chaque euro qui lui est confié soit investi au service d'une plus grande performance sociale, sociétale et environnementale.

Le pilotage de cette politique est directement intégré dans les instances de gouvernance à trois niveaux :

- · Le Conseil d'administration en valide les grands principes ;
- Le Comité exécutif en assure la cohérence avec la politique RSE;
- La Direction des investissements met en œuvre cette politique au travers de ses investissements.

1.2. Grandes caractéristiques des encours à fin 2022

Les encours du groupe couverts par la politique d'investissement responsable représentent 40,3 Md€ à fin 2022, dont 27,2 Md€ au titre de l'activité assurantielle, et 13,1 Md€ au titre de l'activité retraite complémentaire, en lien avec l'Agirc Arrco.

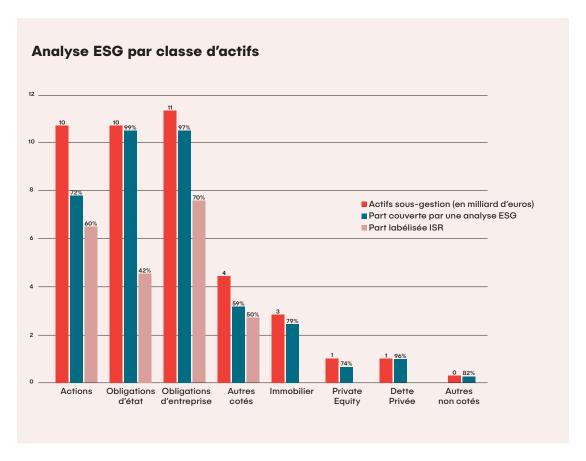


Le groupe s'appuie sur différents gérants d'actifs externes à qui il confie cette gestion, classe d'actifs par classe d'actifs. Le cadre général, les grandes orientations en matière d'ISR sont fixés par le groupe. C'est ensuite l'équipe ISR qui se charge de coordonner de façon cohérente les actions des gérants et s'assure que chacun d'eux opère dans le cadre défini.

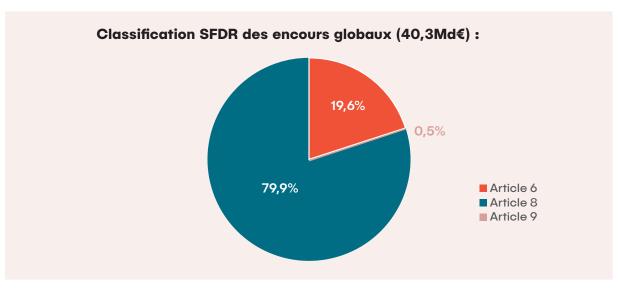
Les principaux gérants avec lesquels le groupe opère sont :

- OSTRUM (14Md€)
- Sienna (14 Md€, incluant la gestion du portefeuille d'épargne salariale)
- La Banque Postale Asset Management (6 Md€)
- Amundi (3 Md€)

L'épargne salariale constituée est investie sur décision individuelle des salariés. Le groupe a vocation à proposer aux épargnants des supports et une offre en ligne avec sa politique ISR. Dans la suite du document, les encours d'épargne salariale ne sont pas représentés.



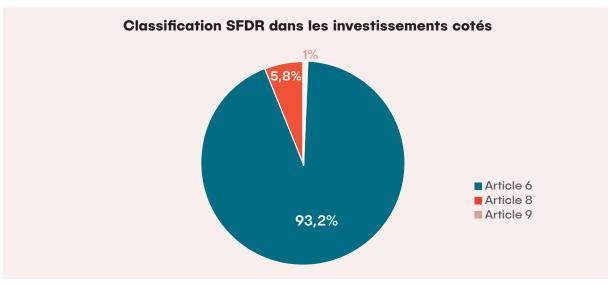
La part des encours couverts par une analyse ESG est calculée en prenant en compte les fonds Articles 8&9. Le règlement SFDR définit en effet deux catégories de produits présentant des caractéristiques extra-financières : les fonds « article 8 » promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales ; les fonds « article 9 » ont pour objectif l'investissement durable. Pour le non coté (private equity, dette privée et autres non cotés), les fonds faisant l'objet d'un rapport ESG ont également été intégrés.



A fin 2022, la part des investissements dans des fonds classés Article 8 ou 9 s'élève à 80,4 %.

1.3. Caractéristiques par classe d'actifs

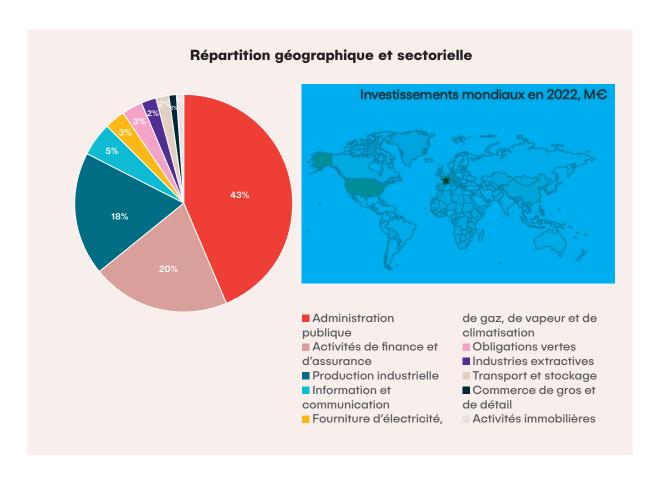
1.3.1. Actions et obligations cotées



A fin 2022, la part des investissements cotés dans des fonds classés Article 8 ou 9 s'élève à 94 %.

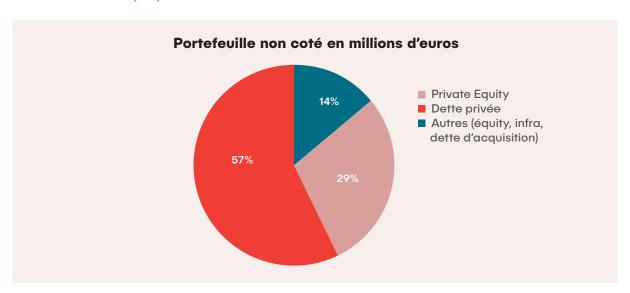
Obligations vertes, sociales et durables

Les obligations vertes sont des obligations émises par des entreprises ou des entités publiques, destinées à financer des activités ou des projets ayant un impact environnemental positif. Les obligations sociales sont destinées au financement de défis sociaux globaux (besoins essentiels, populations vulnérables), tandis que les obligations durables englobent des dimensions environnementales et sociales. La souscription à des obligations vertes vise l'obtention d'un bénéfice à la fois financier et extra-financier. Au 31/12/2022, le Groupe détient 1,152 milliard d'euros d'obligations vertes au travers de sa stratégie obligataire (ainsi que 158 millions d'euros d'obligations durables et 201 millions d'euros d'obligations sociales). Ce chiffre est en forte hausse, comparativement aux 441 millions d'euros d'obligations vertes détenues à fin 2021.



Cette répartition géographique et sectorielle est issue de l'évaluation Carbon4 Finance et porte sur un périmètre de 26,5 milliards d'euros (investissements analysables dans les actifs cotés : actions, obligations souveraines et d'entreprises). Le taux de couverture sur ce périmètre s'élève à 97 %.

1.3.2. Private Equity et Dette Privée¹



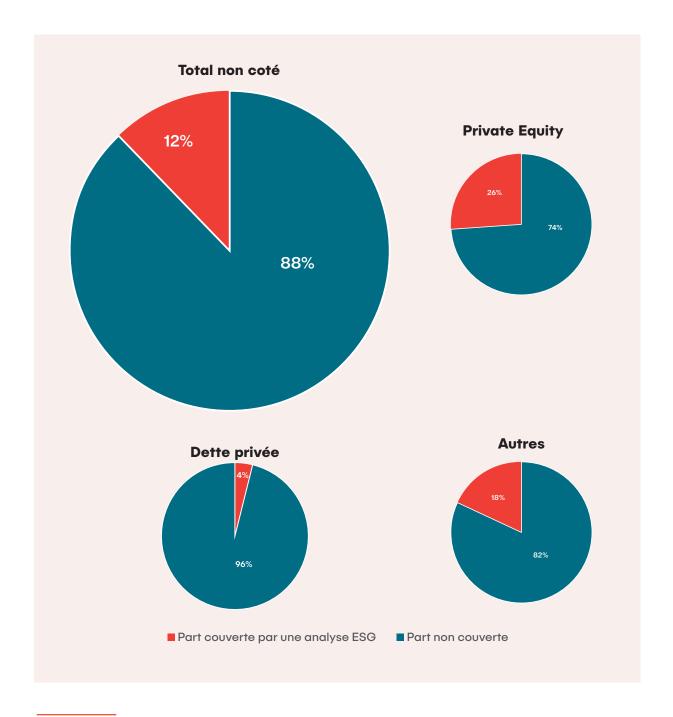
^{1 -} Périmètre couvert

Private Equity: 37 des 83 fonds, représentant 86% de l'encours. Les fonds non analysés sont en fin de vie et représentent individuellement un poids négligeable dans l'encours. Dette privée: 100% des fonds.

Autres (dette d'acquisition, infrastructure equity): 100% des fonds

Part de l'encours couverte par une analyse ESG²

La part des investissements non cotés couverte par une analyse ESG s'élève à 88% (74% pour le Private Equity, 96% pour la dette privée et 82% pour les autres investissements non cotés).



^{2 -} Pour la part couverte par une analyse ESG, l'approche a consisté à désigner les fonds disposant d'un élément « concret » matérialisant leur engagement ESG : classification en article 6, 8 et 9, ou publication d'un rapport ESG (au niveau de la société de gestion et/ou du fonds).

Classification SFDR

Sur 38 fonds, 23 sont classés « Article 6 » (sans objectif d'investissement durable ni prise en compte des critères ESG), 10 sont classés « Article 8 » (déclaration de prise en compte des critères ESG) et 5 sont classés « Article 9 » (présentation d'un objectif d'investissement durable).

Cela représente 13,3% des encours investis dans des fonds Article 8 ou 9.

1.3.3. Immobilier

Les encours immobiliers sont très majoritairement investis dans deux fonds.



A fin 2022, 79% des encours immobiliers sont classés « Article 8 » (déclaration de prise en compte des critères ESG).

1.4. Une politique ISR renforcée

1.4.1. La démarche ISR globale mise en place par le groupe

La politique d'investissement responsable prévoit une démarche d'amélioration sur quatre thématiques jugées prioritaires : la parité, le handicap, le réchauffement climatique, et la biodiversité.

Sa mise en œuvre opérationnelle s'articule autour de trois axes complémentaires : l'inéligibilité d'activités controversées, une politique d'investissement et d'engagement intégrant des critères ESG, la croissance des investissements à impact.

Ces critères sont désormais intégrés dans les appels d'offre des mandats et des fonds dédiés. Ils figurent dans les conventions de gestion mises en place avec les gérants.

	Tabac, paradis fiscaux	Charbon et gaz & pétrole de schiste	
Exclusion	Exclusion de 20% des actifs les moins bien notés		
Engagement	Engagement sur les thèmes Parité & handicap Ambition : réduction de 50% des inégalités H/F	Engagement sur les thèmes Climat et biodiversité Ambition NetZéro 2040	
	Politique de vote propre +500m€ sur 3 ans (+30%) d'investissement à impact		
Investissement à Impact	Investissement en logement sociaux, social bonds, et fonds d'impact santé Création d'un fond social avec Sienna	Investissement en immobilier certifié, green bond et fonds d'impact environnemental	

Exclusions sectorielles et normatives

De façon transversale, une politique d'exclusion s'applique à tous les encours. Elle porte sur la production d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sousmunitions), la production de tabac et l'implantation des sièges sociaux dans des paradis fiscaux. Début 2023, le groupe a validé une politique de sortie du charbon et des critères de sélectivité dans les énergies fossiles non conventionnelles³.

Réduction du périmètre d'investissement selon des critères ESG

Pour chaque fonds dédié, le périmètre d'investissement est réduit de 20%; les entreprises dont les performances ESG sont les moins bonnes ne sont pas investissables, que ce soit pour des raisons d'exclusion sectorielle et normative, ou en lien avec les notes ESG obtenues. Cette approche se fait en collaboration avec les partenaires de gestion.

Investissement dans des fonds à impact

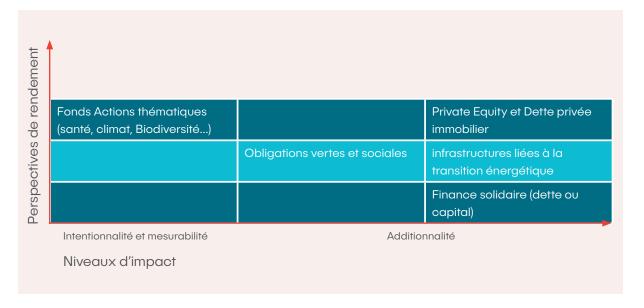
Les investissements à impact se définissent selon trois grandes caractéristiques :

- Une intentionnalité (« volonté intentionnelle de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable »)
- Une mesurabilité (« évaluation des externalités sociales et/ou environnementales des investissements »)
- Une additionnalité (« action ou contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités »)⁴.

^{3 -} La politique de sortie du charbon et les critères de sélectivité appliqués à la production d'énergies fossiles non conventionnelles sont décrits dans le chapitre 6 « Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris »

^{4 -} Les définitions d'intentionnalité, mesurabilité et additionnalité sont issues du rapport publié par le Forum pour l'Investissement Responsable et France Invest : « Investissement à Impact : une définition exigeante pour le coté et le non-coté »

Afin d'avoir une approche rigoureuse dans la recherche d'impact, les différentes catégories d'investissement ont été classées en fonction de leur niveau d'additionnalité.



Concernant les catégories à plus forte contribution positive, Malakoff Humanis a investi dans différents fonds à impact à hauteur de près de 100 millions d'euros. Deux fonds sont particulièrement emblématiques dans leur approche et dans les montants en cours d'investissement.

Fonds Sienna Obligations Impact Social ISR

Début 2022, Malakoff Humanis a lancé, avec Sienna Impact Managers, un premier fonds de dette privée à impact social.

Avec un engagement de 70 M€, Malakoff Humanis porte une part importante des encours du fonds.

Le fonds Sienna Obligations Impact Social ISR a vocation à investir dans l'économie réelle avec un impact social fort principalement à travers trois enjeux sociaux que sont la réduction des inégalités hommes / femmes, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et l'emploi des seniors. Un audit social est réalisé au préalable, afin de définir les axes d'amélioration qui doivent être mis en place par l'entreprise en fonction des faiblesses identifiées. Le coût de remboursement de la dette par les entreprises financées par ce fonds est directement corrélé au respect d'une trajectoire d'amélioration sur un ou plusieurs enjeux sociaux.

Fonds LBPAM Infrastructure Debt Climate Impact

Fin 2022 / début 2023, Malakoff Humanis a souscrit 20 M€ dans le fonds LBPAM Infrastructure Debt Climate Impact. Ce fonds européen, de dette senior sécurisée, investit dans tous les secteurs éligibles à la taxonomie européenne. Son objectif est plus particulièrement de contribuer à l'ODD 13 des Nations Unies.

En intégrant les obligations vertes, sociales et durables, Malakoff Humanis s'est fixé pour objectif d'investir d'ici 2025 1 milliard d'euros dans des investissements à forte matérialité, en faveur de la transition énergétique, écologique et sociale.

1.4.2. Une approche ESG différenciée pour les investissements en private equity, dette privée et infrastructures

Le comité d'investissement dédié à cette classe d'actifs intègre systématiquement une évaluation ESG des dossiers, selon la grille d'analyse suivante :

- Gouvernance
- Engagements
- Stratégie
- Politique d'exclusion
- Moyens internes et externes
- Indicateurs de suivi, mesure des risques et de la contribution positive
- Cas concrets et controverses

Cet éclairage complémentaire participe aux arbitrages réalisés par l'équipe de gestion, en cohérence avec le projet d'investissement. Il s'agit de s'assurer que la thèse d'investissement soit alignée avec la politique ISR de Malakoff Humanis.

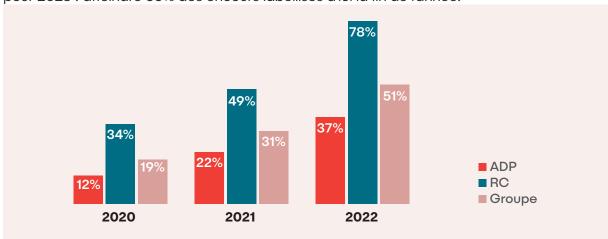
Les caractéristiques ESG sont intégrées aux «due diligences» (ensemble de vérifications dans le but de sécuriser un investissement), dans le cadre du mémorandum d'investissement des gérants de fonds. Les critères ESG figurent également dans un article dédié dans les lettres d'engagement.

1.4.3. L'implémentation progressive d'une évaluation ESG dans les investissements immobiliers

Fin 2022, une évaluation ESG a été réalisée sur les deux principaux fonds immobiliers du groupe, qui représentent 97 % de la valeur. Cette étude, basée sur les données communiquées par MSCI, permet d'avoir un premier niveau d'analyse. A ce stade, il s'agit uniquement d'estimations réalisées en fonction de caractéristiques géographiques et physiques des bâtiments. L'objectif par la suite sera de lancer une collecte des données réelles, afin d'avoir un niveau d'évaluation plus granulaire et d'identifier les axes d'amélioration afférents.

1.5. Des ambitions fortes de labellisation

Dans la continuité des engagements pris par le groupe en 2021, la dynamique de labellisation des encours s'est poursuivie en 2022, que ce soit en Assurance des Personnes (ADP) ou en Retraite Complémentaire (RC). De nouveaux objectifs de labellisation sont fixés pour 2023 : atteindre 55% des encours labellisés d'ici la fin de l'année.



1.6. L'adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations-Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire pris par les acteurs financiers sur la prise en compte des aspects extra-financiers. Malakoff Humanis est membre des Principes pour l'Investissement Responsable. A ce titre, le groupe s'engage à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements, à sensibiliser ses parties-prenantes, et à rendre compte des démarches d'amélioration mises en œuvre.

Les Principes pour l'Investissement Responsable :

- Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement.
- Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires.
- Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG.
- Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs.
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

1.7. La communication auprès des clients

Les grandes caractéristiques de la politique ISR du Groupe figurent sur le site internet de Malakoff Humanis, dans la rubrique « nos engagements environnementaux ». Elles sont précisées dans les documents de reporting RSE (DPEF) et dans le rapport ESG – Climat.

2. Moyens internes pour contribuer à la transition

2.1. Les ressources internes

Un pôle d'expertise ISR a été créé au sein de la Direction des Investissements de Malakoff Humanis. Fin 2022, la direction des investissements dénombrait ainsi 2,5 ETP dédiés à la gestion des enjeux de durabilité. Pour suivre et piloter les données ESG, le pôle d'expertise a désormais un accès direct aux évaluations réalisées par des agences de notation extra-financière, mentionnées ci-dessous.

Le suivi des objectifs d'investissement responsable est assuré par un comité ISR opérationnel interne, ainsi que par des comités ISR mensuels ou trimestriels avec les sociétés de gestion d'actifs mandatées par le Groupe.

Pour l'exercice de modélisation de la trajectoire de décarbonation des investissements, préalable à la définition de nouveaux objectifs intermédiaires, les équipes ont été accompagnées par des experts externes.

2.2. L'accès à des données ESG

Afin de mettre en place un suivi approfondi et homogène des enjeux ESG - notamment climatiques - sur tous les actifs cotés du groupe, Malakoff Humanis s'est doté de nouvelles données produites par différentes agences de notation extra-financière. La direction des investissements dispose désormais des canaux d'information suivants, lui permettant de monitorer directement une batterie d'indicateurs ESG:

• Indicateurs ESG et climat : MSCI ESG Research

MSCI ESG Research fournit des indicateurs portant sur la gouvernance, l'environnement et les pratiques sociales des entreprises, ainsi que sur les controverses auxquelles elles peuvent être confrontées. Des données spécifiques évaluent l'empreinte carbone, la stratégie climatique et l'exposition des entreprises à des activités liées aux énergies fossiles. Ce corpus d'informations est présenté sous formes d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs, qui sont utilisés pour évaluer le profil de durabilité des entreprises, ainsi que leur politique de décarbonation.

• Indicateurs climat et biodiversité : Carbon4 Finance

Carbon4 Finance fournit des données liées au climat et à la biodiversité, afin d'évaluer les risques de transition, les risques physiques, ainsi que les pertes en biodiversité. Ces données sont notamment utilisées pour calculer l'empreinte carbone des investissements, identifier les investissements les plus carbo-intensifs, et établir avec les gérants des objectifs de réductions des émissions de CO2 des fonds dédiés.

Indicateurs de mesure des principales incidences négatives et de l'alignement taxonomique : Sustainalytics

Afin de répondre à la réglementation européenne portant sur la publication d'informations extra-financières sur les investissements (SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation »), Malakoff Humanis a sélectionné la méthode développée par

Sustainalytics. Une évaluation est ainsi réalisée pour calculer les principales incidences négatives des portefeuilles, et pour définir la part des investissements alignée avec la taxonomie européenne. Les résultats obtenus sur les portefeuilles, comparés à leur indice de référence, figurent en annexe de ce document.

Principales Incidences Négatives (« Principal Adverse Impacts »)



Le règlement SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation ») définit une liste d'indicateurs destinés à mesurer les effets négatifs des investissements sur la société et sur l'environnement (eau, déchets, émissions de CO2...).

Il s'agit des « effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement ».

TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE

Système de classification des activités considérées comme « durables sur le plan environnemental ». Pour les acteurs financiers, il s'agit désormais de mesurer la part des investissements réalisés dans ces activités « vertes ». L'objectif est de favoriser les investissements vers des activités contribuant à la transition écologique.

Six objectifs environnementaux sont pris en compte :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Indicateurs d'exposition au charbon et à la production d'énergie fossile non conventionnelle :

la définition de la liste d'inéligibilité associée aux politiques de sortie du charbon et des énergies non conventionnelles est construite en utilisant les outils « Global Coal Exit List » 6 et « Global Oil and Gas Exit List » 6 développés par l'ONG Urgewald. Ces bases de données indiquent notamment la part, de la production et du chiffre d'affaires, réalisée dans des activités d'extraction du charbon ou d'énergies fossiles non conventionnelles.

^{5 -} https://www.coalexit.org/

^{6 -} https://gogel.org/

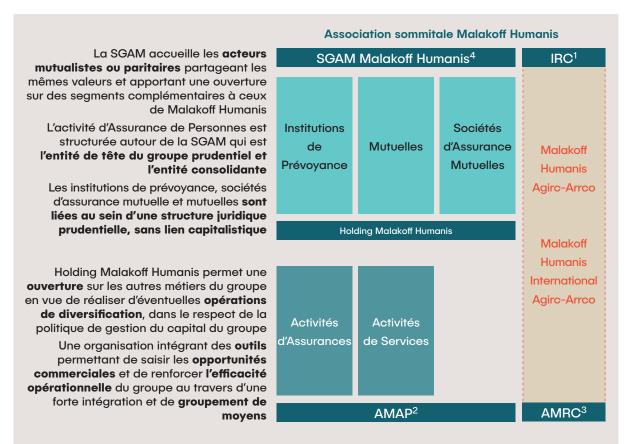
2.3. Les actions de renforcement des capacités internes

L'évolution de la politique ISR de Malakoff Humanis a fait l'objet de présentations internes lors de séminaires finance, de sessions pédagogiques et de comités opérationnels transversaux tels que le Comité RSE. Ces présentations intègrent des éclairages sur les enjeux environnementaux, les indicateurs et les leviers d'actions dont disposent les investisseurs institutionnels.

Les grandes caractéristiques de la stratégie mise en place au niveau du groupe sont ainsi diffusées auprès de différents métiers. Un approfondissement des enjeux ISR est prévu dans le programme de formation 2023.

3. Gouvernance de l'ESG au sein de Malakoff Humanis

3.1. Le modèle de gouvernance paritaire et mutualiste



- 1 Institut de Retraite Complémentaire
- 2 Association de Moyen pour l'Assurance de Personnes
- 3 Association de Moyen pour la Retraite Complémentaire
- 4 Le groupe Malakoff Humanis est matérialisé par l'Association Sommitale Malakoff Humanis qui définit les orientations politiques et stratégiques du Groupe. Les Conseils d'administration des entités membres du groupe sont souverains pour ce qui concerne leur objet social, ainsi la SGAM Malakoff Humanis rend compte à l'Association Sommitale tout en conservant son indépendance

3.2. Une supervision des enjeux de durabilité au plus haut niveau des instances de gouvernance

La stratégie d'investissement responsable du Groupe Malakoff Humanis est validée par les instances de gouvernance selon les modalités suivantes :

Concernant le périmètre assurance de personnes (ADP)

Sur recommandation de la Commission Financière, le Conseil d'administration de la SGAM MH et de l'ensemble des entités affiliéeWs valide la politique et la gestion financière globale des actifs du groupe du périmètre ADP et notamment la politique d'investissement responsable.

• Concernant le périmètre de la retraite complémentaire (RC)

Sur recommandation de la Commission Financière Retraite, le Conseil d'administration des deux IRC valide la politique d'investissement des actifs du périmètre « retraite complémentaire » qui intègre la politique d'investissement responsable, en cohérence avec le Règlement financier de la Fédération AGIRC ARRCO.

Dans une recherche d'impact positif et de contribution aux enjeux sociétaux, environnementaux et de gouvernance, il valide en conséquence :

- Les grandes orientations de la gestion financière et l'allocation stratégique par classe d'actifs;
- Les marges de manœuvre tactiques, autour de cette allocation stratégique. Afin d'aider le Conseil d'administration dans sa prise de décision, une Commission Financière Retraite composée de membres du Conseil d'administration a été créée. Elle analyse les opportunités d'aménagement de la politique de placement et émet dans ce cadre un avis auprès des Conseils d'administration.

3.3. Le processus de validation des enjeux de durabilité

L'évolution de la politique ISR et les modalités d'intégration des enjeux de durabilité font l'objet d'un processus de validation : les différentes commissions concernées (financières, audit et risque, stratégie et développement) rendent leur avis, avant validation par les conseils d'administration.

Analyse la stratégie ISR sous l'angle financier Analyse les risques RSE via la cartographie des risques		Analyse la stratégie RSE		
Commissions financières retraite complémentaire et assurance de personnes	Commission audit et risques		Commission stratégie et développement	
Rend un avis				
Conseil d'administration de la SGAM		Conseil d'administration de l'association Sommitale MH		
Valide la stratégie Groupe				
Conseils d'administration des entités membres du Groupe valident la stratégie propre à leurs entités				

Au niveau opérationnel, un Comité ISR est responsable de la revue des critères d'exclusion, de l'implémentation des règles d'application de la politique d'investissement responsable (notamment sur la trajectoire de réduction des émissions de CO2) et de vote, ainsi que des autres thématiques associées à sa mise en œuvre.

3.4. L'acculturation du Comité Exécutif aux enjeux de durabilité du groupe

Depuis 2021, dans l'objectif d'acculturer les dirigeants du groupe aux enjeux de durabilité, les membres du Comex présentent un thème en lien avec nos enjeux sociaux, sociétaux, éthiques ou environnementaux à chaque Comex hebdomadaire. Ces interventions ont été complétées par la réalisation d'une fresque du climat par l'ensemble du Comex. Après avoir participé à la construction de la feuille de route RSE, le Comex est en charge de son suivi régulier et de la bonne réalisation des ambitions qui ont été fixées.

3.5. Un engagement de tous les collaborateurs du Groupe

Un Comité RSE, composé de collaborateurs issus des différentes activités du Groupe, se réunit tous les deux mois pour traiter de façon transversale des enjeux de durabilité de Malakoff Humanis, aussi bien dans ses opérations internes que dans sa politique d'investissement. Cette approche permet d'intégrer les enjeux ESG des investissements dans une perspective plus globale d'impact des activités du Groupe et de mettre en place des indicateurs de suivi commun.

En 2022, le groupe a intégré des critères RSE pour le calcul de l'intéressement, à hauteur de 6%. Le premier critère était la réalisation d'un e-learning sur les enjeux RSE du groupe (3%), le second critère était la réalisation d'un e-learning sur la prévention de l'absentéisme, à destination des managers (3%).

90% des collaborateurs ont réalisé la formation sur les enjeux RSE.

D'autres indicateurs ESG viennent progressivement compléter les critères d'intéressement et plus globalement ceux des différents dispositifs de rémunération variable du groupe. Ainsi, le taux de labellisation ISR des encours fait partie des critères de rémunération variable. Par ailleurs, un module sur l'ISR est intégré au programme de formation de 2023 au sein de la Direction des Investissements. Une introduction aux enjeux de la durabilité dans les investissements figure à l'ordre du jour du séminaire du Département Finance, programmé début 2023.

4. Stratégie d'engagement et politique de vote

L'engagement de Malakoff Humanis est mené à deux niveaux :

• En tant qu'investisseur institutionnel, les échanges avec les gérants sont cruciaux pour les sensibiliser à la politique d'investissement responsable développée par le groupe, notamment en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique.

• En tant qu'investisseur dans des actions d'entreprises, le vote aux assemblées générales est un puissant levier d'engagement auprès des émetteurs, que ce soit sur des thématiques sociales (partage de la valeur, parité...) ou des thématiques environnementales (résolutions sur le climat...).

4 .1. Auprès des gérants

En amont, les critères de sélectivité ESG sont formalisés dans le cadre du cahier des charges des fonds dédiés : ils sont intégrés dans leurs prospectus qui sont régulièrement réactualisés, afin de prendre en compte les évolutions de la politique d'investissement responsable. La politique de vote de Malakoff Humanis fait également l'objet de réunions dédiées pour sensibiliser les gérants aux spécificités des critères de vote qui ont été définis par le groupe. La stratégie climat des entreprises fait désormais partie de cette politique de vote.

Au niveau opérationnel, la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable de Malakoff Humanis implique nécessairement un dialogue régulier avec les gérants. Les évolutions en matière d'éligibilité, de sélection des indicateurs ainsi que leur intégration dans les outils de gestion font l'objet d'échanges. A cet effet, des points ont lieu tous les mois ou tous les deux mois avec les principaux gérants. Une sensibilisation a été initiée fin 2022 sur les nouveaux seuils de sélectivités fixés dans les politiques sectorielles et normatives (charbon, énergies fossiles non conventionnelles, tabac, paradis fiscaux).

Dans le cadre de l'exercice de modélisation de la trajectoire climat des portefeuilles, des « ateliers climat » ont été organisés avec les principaux gérants. Les méthodes actuellement utilisées par les gérants ont été recueillies ; le choix des indicateurs et des périmètres d'analyse ont également fait l'objet d'un dialogue afin d'identifier les modes opératoires les plus pertinents pour s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des ambitions de décarbonation du groupe.

Enfin, la dynamique de labellisation implémentée par Malakoff Humanis fait l'objet d'objectifs d'extension des demandes d'audit pour l'obtention du label ISR, sur les actifs cotés ainsi que sur l'immobilier.

4.2. Auprès des émetteurs

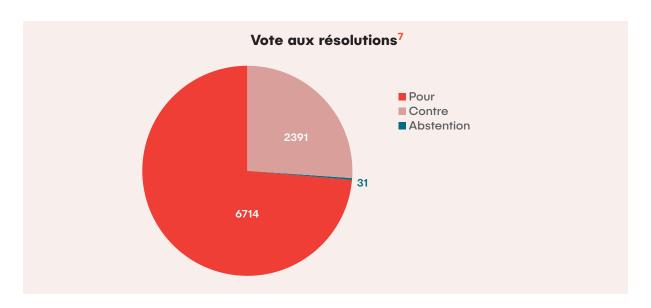
Courant 2022, une nouvelle politique de vote commune a été mise en place par Malakoff Humanis. Elle sera appliquée par les gérants dès 2023.

Statistiques de vote 2022⁷

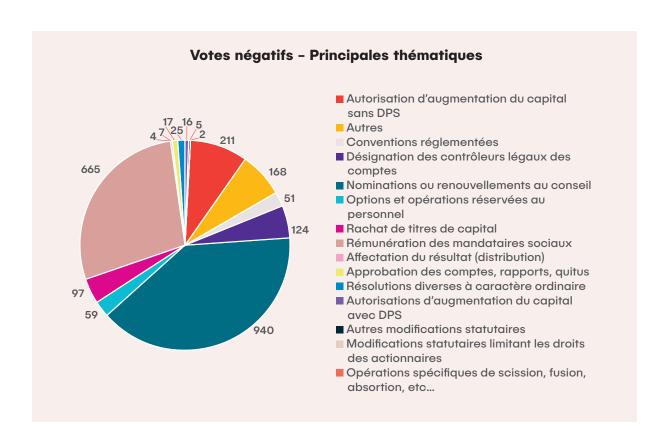
Malakoff Humanis a voté lors de 459 assemblées générales, ce qui représente 8829 résolutions. Près de 26,2 % de ces votes ont été négatifs⁸.

^{7 -} Les statistiques de vote de Malakoff Humanis sont issues de l'agrégation des données communiquées par les deux principaux gérants (Sienna Gestion et La Banque Postale Asset Management). En 2022, c'est la politique des gérants qui était appliquée. C'est pourquoi 307 résolutions ont fait l'objet de votes différenciés entre les deux gérants. Ces votes sont donc comptabilisés à deux reprises dans le graphe de répartition.

^{8 -} Ce pourcentage est calculé en nombre de résolutions.



Les votes négatifs concernent principalement les nominations ou renouvellements au conseil (39,3%), les politiques de rémunération des mandataires sociaux (27,8%), et dans une moindre mesure les autorisations d'augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription (8,8%).



^{7 -} Les statistiques de vote de Malakoff Humanis sont issues de l'agrégation des données communiquées par les deux principaux gérants (Sienna Gestion et La Banque Postale Asset Management). En 2022, c'est la politique des gérants qui était appliquée. C'est pourquoi 307 résolutions ont fait l'objet de votes différenciés entre les deux gérants. Ces votes sont donc comptabilisés à deux reprises dans le graphe de répartition.

Dans le cadre des positions détenues dans les participations stratégiques, et en tant que membre du conseil d'administration, Malakoff Humanis peut déroger au cas par cas à sa politique de vote générale, après examen des éléments qui sont portés à sa connaissance et des informations qu'il détient. En revanche, pour chaque résolution, un travail d'application de la grille d'analyse de la politique ISR est réalisé et présenté en interne.

5. Alignement sur la taxonomie européenne et la part d'énergie fossile

Cette analyse a été effectuée sur 26,5 milliards d'euros d'encours. Il s'agit des actifs cotés faisant l'objet d'une évaluation par Carbon4 Finance. Le taux de couverture de ces encours est de 97,49%.



Les évolutions méthodologiques et l'extension du périmètre couvert ne permettent aucune comparaison avec les chiffres publiés en 2021, qui sont indiqués à titre purement informatif.

5.1. Exposition du portefeuille aux parts brune et fossile.

Part fossile du portefeuille consolidé, par rapport à l'indice de référence

La part fossile (évaluée selon des approches « bottom-up » et statistique) est calculée pour les activités suivantes liées aux énergies fossiles :

- Part des recettes liées à l'ensemble des activités de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz (production, transport [oléoduc, gazoduc, méthanier], commerce, raffinage, stockage, approvisionnement);
- Part des recettes générées par toute activité primaire liée au charbon (extraction, transport, commerce);
- Part des recettes liées à la vente d'équipements pour l'industrie des combustibles fossiles (extraction, raffinage, transport);
- Part des recettes liées à la production d'électricité à partir de ressources fossiles (gaz, pétrole ou charbon);
- Part des recettes liées au transport de ressources fossiles par les transporteurs maritimes et ferroviaires.

Dans la nouvelle estimation réalisée par Carbon4 Finance, la part fossile du portefeuille analysé s'élève à 9 % pour le périmètre restreint constitué uniquement des entreprises cotées (actions et obligations hors obligations vertes), et 4% du total des actifs cotés (estimation).



La méthode d'évaluation de Carbon4 Finance ayant significativement évolué, aussi bien au niveau du calcul de la part fossile associée à chaque entreprise (enrichissement des données) qu'au niveau du mode de calcul de l'indicateur agrégé (sortie des entités souveraines et des obligations vertes du périmètre de calcul), les chiffres communiqués en 2021 ne sont pas comparables. Cet indicateur à fin 2021 était de 2,7%.

En utilisant l'outil d'évaluation développé par Sustainalytics, l'exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles est évaluée à 6,7%.

Avec l'application de la nouvelle directive CSRD sur le reporting de la durabilité des entreprises (« Corporate Sustainability Reporting Directive »), ces estimations devraient progressivement converger, grâce à la collecte des données qui seront directement communiquées par les entreprises.

Part brune du portefeuille consolidé, par rapport à l'indice de référence

La part brune (calculée selon une approche « bottom-up » uniquement) est calculée pour les activités suivantes liées au charbon :

- Part de l'électricité produite à partir de sources de charbon par rapport au total d'électricité produit;
- Part des recettes générées par toute activité primaire liée au charbon (extraction, transport, commerce);
- Part des recettes des ventes d'équipements pour l'extraction et le traitement du charbon ;
- Part des recettes provenant de la vente de centrales électriques au charbon ou d'équipements pour centrales électriques au charbon.

La part brune du portefeuille analysé s'élève à 0,2% pour le périmètre restreint constitué uniquement des entreprises cotées (actions et obligations hors obligations vertes), soit 0,08% du total des actifs cotés (estimation).



La méthode d'évaluation de Carbon4 Finance ayant évolué aussi bien au niveau du calcul de la part fossile associée à chaque entreprise (enrichissement des données) qu'au niveau du mode de calcul de l'indicateur agrégé (sortie des entités souveraines et des obligations vertes du périmètre de calcul), les chiffres communiqués en 2021 ne sont pas comparables.

Cet indicateur à fin 2021 était de 0,04%.

Avec l'application de la nouvelle directive CSRD sur le reporting de la durabilité des entreprises (« Corporate Sustainability Reporting Directive »), ces estimations devraient progressivement converger, grâce à la collecte des données qui seront directement communiquées par les entreprises.

5.2. Part verte et taxonomie européenne

La Taxonomie Européenne est un système de classification des activités considérées comme durables par l'Union Européenne. Elle permet de mesurer la part des activités d'une entreprise ou d'un projet de financement qui est alignée avec les objectifs européens sur le climat.

Seuls les deux premiers objectifs, tous deux liés au climat, ont pour l'instant fait l'objet d'un acte délégué qui est entré en vigueur cette année.

En 2022, le Groupe a donc mesuré pour la première fois l'éligibilité de ses portefeuilles aux objectifs 1 et 2 de la Taxonomie pour l'année 2021. L'acte délégué couvrant les quatre objectifs restants est attendu pour la fin de l'année 2022.

Eligibilité à la taxonomie européenne

L'indicateur "part verte éligible Taxonomie Européenne" représente la part du chiffre d'affaires de l'entreprise provenant d'activités éligibles telles que définies par la Taxonomie Européenne, pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Cet indicateur est en partie publié par les entreprises depuis janvier 2022 sur l'exercice 2021. Quand l'entreprise ne publie pas cet indicateur, Carbon4 Finance a réalisé une analyse de l'éligibilité de chacun de ses modules d'analyse en janvier 2022, afin de proposer une estimation de l'éligibilité des activités de l'entreprise.

^{9 -} A partir de 2023, seule la nouvelle méthode de Carbon4 Finance sera présentée dans le rapport de durabilité. A des fins de comparaison par rapport à fin 2021, les deux approches co-existent dans ce document.

LA TAXONOMIE

définit 6 OBJECTIFS environnementaux pour la classification des activités durable

- 1 L'atténuation du changement climatique
- 2 L'adaptation au changement climatique
- 3 L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes
- 4 La transition vers une économie circulaire
- 5 La prévention et la réduction de la pollution
- 6 La protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

La part verte éligible à la taxonomie du portefeuille analysé s'élève à 32,6% pour le périmètre restreint constitué uniquement des entreprises cotées (actions et obligations hors obligations vertes), soit 17,3% sur le total des actifs cotés.

Fin 2021, cet indicateur était uniquement évalué en intégrant les titres souverains et les obligations vertes dans le périmètre de calcul, soit 13,8%.

La part des expositions sur les activités économiques éligibles à la taxonomie selon l'évaluation réalisée par Sustainalytics s'élève à 2,88%.

Alignement à la taxonomie européenne

L'indicateur "part verte CIA" développé par Carbon4 Finance cherche à approcher le plus possible l'indicateur "part verte alignée Taxonomie Européenne", sans toutefois remplir toutes les conditions d'alignement.

En effet, la "part verte CIA" représente la part du chiffre d'affaires des entreprises provenant d'activités considérées comme "vertes" - basées sur une analyse de la Taxonomie Européenne - mais pour lesquelles il n'est pas possible de statuer sur le respect des principes d'absence de préjudice significatif (« Do Not Significantly Harm », ou DNSH) et du respect de garanties sociales minimum (« Minimum Social Safeguards »).

Plus précisément, la "part verte CIA" représente la part de CA générée par les activités suivantes :

- Part des revenus provenant des énergies renouvelables dans le mix de production d'électricité;
- Part des revenus provenant de la vente de véhicules électriques ;
- Part des revenus provenant de la vente d'équipements utilisés pour la production d'électricité renouvelable;
- Part des revenus provenant des transports « bas carbone » : rail et maritime pour le fret, rail et bus pour le transport de passagers ;
- Part des revenus provenant de la production de biocarburants ;
- Part des revenus provenant des énergies renouvelables utilisées pour le chauffage et la climatisation;
- Part des revenus provenant du transport et de la distribution d'électricité sur les réseaux européens et nord-américains.

Cet indicateur est uniquement disponible pour les émetteurs catégorisés comme des entreprises par la méthodologie CIA.

La part verte CIA du portefeuille analysé s'élève à 6,3 % pour le périmètre restreint constitué uniquement des entreprises cotées (actions et obligations hors obligations vertes), soit 3,4% sur le total des actifs cotés (estimation).

Fin 2021, cet indicateur avait intégré les entités souveraines et les obligations vertes dans le périmètre de calcul. C'est pourquoi cette part était sous-évaluée à 2,3 %.

6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

Dans le cadre de sa stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris, Malakoff Humanis s'est engagé sur trois axes d'action complémentaires : réduire ses investissements dans les énergies fossiles, augmenter la part verte de ses investissements, et décarboner de façon transversale ses encours. Une politique de décarbonation ambitieuse a ainsi été définie, accompagnée du lancement d'un exercice de modélisation de la trajectoire climatique des investissements.

6.1. Une politique de décarbonation ambitieuse, fondée sur trois principaux piliers : débrunisation, verdissement et décarbonation

6.1.1. « Débrunisation »

Un engagement de sortie définitive et complète du charbon a été pris par le groupe : il sera effectif sur tous les fonds dédiés d'ici fin 2023, puis sur tous les encours d'ici fin 2024 via une sensibilisation des gérants ou une sortie de certains fonds. Il concerne les entreprises dont une partie du chiffre d'affaires est réalisé dans la production de charbon.

Une sortie progressive des énergies fossiles non conventionnelles a également été initiée :

- Pour les investissements déjà réalisés (stock actuel), sont exclues d'ici fin 2023 les entreprises qui réalisent plus de 20% de leur production dans les énergies fossiles non conventionnelles.
- Pour les nouveaux investissements (c'est-à-dire les flux futurs), les gérants ne pourront plus investir dans les entreprises qui réalisent plus de 10% de leur production dans les énergies fossiles non conventionnelles dès fin 2023.
- Une sortie définitive des énergies fossiles non conventionnelles est programmée d'ici 2030.

Le calcul de l'exposition des entreprises à la production de charbon ou d'énergies fossiles non conventionnelles se base sur l'outil développé par l'ONG Urgewald¹⁰.

^{10 -} La stratégie d'investissement à impact est présentée à la page ${\sf x}$ de ce document



Il s'agit des ressources fossiles dont l'extraction est plus difficile et donc plus polluante.

Six activités sont répertoriées dans cette catégorie :

- Fracturation hydraulique
- Sable bitumineux
- Méthane de houille
- Huiles extra-lourdes
- Forage en eaux ultra profondes
- Arctique

Vue calendaire de la débrunisation des investissements :

2023 2024-2029 2030 Sortie totale des Sortie complète du charbon Gel des investissements dans les entreprises Exclusion des entreprises réalisant entre 10% et 20% de leur énergies fossiles non réalisant plus de 20 % de leur production dans les énergies fossiles non conventionnelles production dans les énergies conventionnelles (flux) fossiles non conventionnelles (stock)

6.1.2. « Verdissement »

Une réflexion a été initiée sur la caractérisation d'investissements contribuant positivement à la transition écologique et énergétique. Les objectifs d'investissement ont ainsi été définis, en faveur d'investissements à additionnalité environnementale forte (Private Equity et dette privée à objectif environnemental, Immobilier, Infrastructures liées à la transition énergétique, Finance solidaire...)¹¹.

6.1.3. Intégration de l'empreinte carbone de fin 2022 dans la définition de la trajectoire de décarbonation

Le groupe Malakoff Humanis s'est engagé à réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ses investissements d'ici 2030.

Le cadre opérationnel qui sera appliqué pour atteindre cet objectif est en cours de mise en œuvre. Certains jalons sont désormais fixés et nécessiteront une revue annualisée, afin d'intégrer les évolutions méthodologiques et l'extension du périmètre couvert.

^{11 -} A partir de 2023, seule la nouvelle méthode de Carbon4 Finance sera présentée dans le rapport de durabilité. A des fins de comparaison par rapport à fin 2021, les deux approches co-existent dans ce document.

Il s'agit de mettre en place un tableau de bord climat, avec des indicateurs portant aussi bien sur les émissions de CO2 passées des entreprises, qu'une évaluation prospective de leur capacité à réduire leur empreinte carbone dans les prochaines années.

Les investissements générant le plus d'émissions de CO2 au sein du portefeuille font l'objet d'une analyse spécifique, destinée à évaluer leurs propres engagements en matière de réduction de leur empreinte carbone : objectifs de réduction de chaque entreprise, analyse de la robustesse des engagements pris par la définition d'un score de crédibilité, comparaison de leur trajectoire de décarbonation par rapport aux enjeux de réduction du secteur d'activité (scénarios AIE).

Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des trajectoires carbone des entreprises se basent sur les données issues de Carbon4 Finance et MSCI, ainsi que sur les engagements validés dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets ».

La mesure de la performance climatique des portefeuilles à fin 2022 :

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

L'analyse a été réalisée sur un périmètre consolidé de 26,5 milliards d'euros. Elle a permis de couvrir 97,5 % selon la méthodologie « Carbon Impact Analytics » de Carbon4 Finance.

Cette méthode inclut les éléments suivants :

- L'ensemble de la chaîne de valeur est analysé, soit la couverture des scope 1 (émissions directes), 2 (émissions indirectes associées à l'énergie consommée) et 3 (autres émissions indirectes);
- L'analyse est réalisée selon une approche ascendante qui permet d'intégrer une analyse qualitative des résultats obtenus;
- L'évaluation des émissions économisées permet une analyse plus granulaire de l'empreinte carbone ; elle prend en compte :
 - Les émissions évitées (comparées avec un scénario de référence type AIE 2 °C)
 - Les émissions réduites (basées sur l'efficacité du processus sur une longue période)
- L'analyse inclut également une dimension prospective qui permet de comparer la trajectoire des actifs aux scénarios 2 °C et aux références sectorielles.

Limites de la méthodologie

L'analyse est réalisée sur la partie « actifs d'entreprises » et « actifs souverains » séparément. Les double-comptes sont retraités et les ratios d'intensité sont ensuite calculés pour chaque ligne du portefeuille avant d'être agrégés. La méthodologie apporte des informations sur l'alignement du portefeuille selon un scénario 2°C basé sur une échelle de notes globales moyennes de constituants sous-jacents.

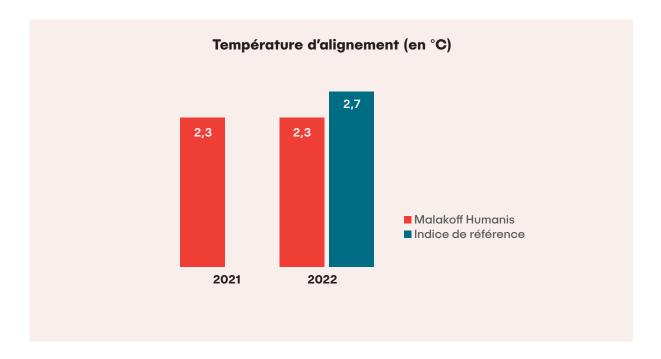
Les émissions induites totales (Scopes 1, 2 et 3) du portefeuille analysé s'élèvent à 3,472 millions de tonnes de $CO2^{12}$, tandis que les émissions économisées totales s'élèvent à -321541 tonnes de CO2.

Température d'Alignement du portefeuille consolidé Malakoff Humanis

Définition: l'alignement du portefeuille décrit la température théorique qui serait atteinte d'ici la fin du siècle selon un scénario climatique spécifique impliquant que l'ensemble de l'économie suive la même trajectoire que le portefeuille.

Deux points de référence sont utilisés :

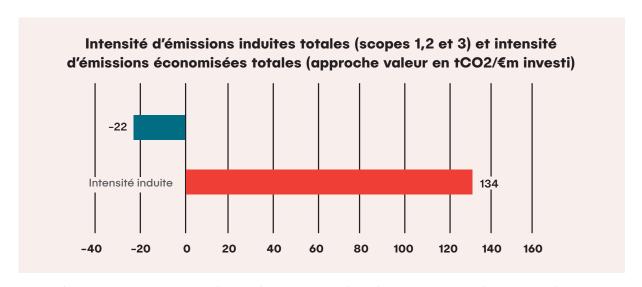
- un portefeuille « business as usual » composé de l'ensemble des analyses CIA pour les entreprises, et aligné avec une trajectoire de + 3,5 °C (scénario SSP3 7 .0 de l'AR6)
- un portefeuille « 2°C » équivalent à l'indice « Euronext Low-carbon 100 » aligné sur les accords de Paris, donc compatible avec un réchauffement de 2°C.



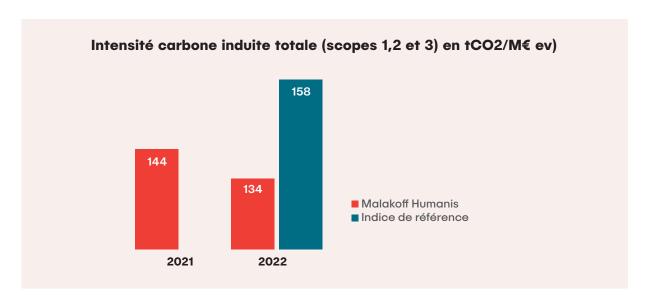
Mesure de l'intensité carbone du portefeuille consolidé (scopes 1, 2 et 3) comparée à l'intensité économisée totale

Définition: L'intensité carbone d'un portefeuille est le rapport des émissions de CO2 (ici exprimées en tonnes de CO2 équivalent) aux actifs en portefeuille (ici exprimées en millions d'euros investis). L'intensité économisée est le rapport des émissions évitées et des émissions réduites aux actifs du portefeuille.

^{12 -} Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.



Evolution de la mesure de l'intensité carbone induite du portefeuille consolidé sur les scopes 1, 2 et 3, par rapport à l'indice de référence composite¹³



L'intensité carbone induite du portefeuille est passée de 144 tonnes de CO2 par million d'euros investis fin 2021 à 134 tonnes de CO2 par million d'euros fin 2022. Elle reste inférieure à l'indice de référence composite, qui s'élève à 158 tCO2/M€.

13 - indice de référence utilisé	Poids
MSCI EMU dividendes nets réinvestis (en euro)	41,6%
MSCI World ex EMU	3,2%
Bloomberg Barclays Euro-Aggregate 1-5	15,2%
Bloomberg Barclays Euro-Aggregate	7,4%
Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury	1,3%
Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate	11,6%
Bloomberg Barclays Euro High Yield ex Financials BB-B 3% Capped	5,3%
Bloomberg Euro Govt Inflation-Linked Bond All Maturities Total Return	5,0%
Bloomberg Barclays EM Hard Currency Aggregate Hedged EUR	0,1%
Ester + 1,5%	6,3%
Thomson Reuters Convertible Index Global Hedged (en euro)	2,9%

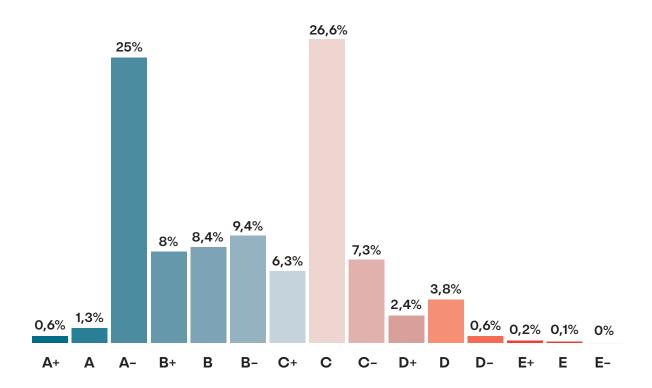
Dispersion du scope CIA du portefeuille consolidé par rapport à l'indice de référence

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

La note calculée est une synthèse de tous les indicateurs sur les performances passées, présentes et futures des émetteurs. Elle permet d'évaluer la contribution globale d'un actif à la transition.

Répartition des participations par notes globales CIA

PORTEFEUILLE MALAKOFF HUMANIS



Le portefeuille obtient une note globale CIA de B-, comparée à C+ pour l'indice de référence.

La méthodologie CIA se base sur une approche « bottom-up » : l'évaluation utilise les données compilées au niveau des entreprises, avant de réaliser des estimations sur les données manquantes.

La méthode utilisée minimise par ailleurs les doubles comptages : les émissions indirectes des entreprises correspondent en effet aux émissions directes d'autres entreprises, notamment leurs fournisseurs et leurs clients ; par ailleurs, le gaz à effet de serre émis par une entreprise est également comptabilisé dans les émissions du pays dans lequel cette entreprise est active. Il est donc important de traiter cet écueil méthodologique au sein d'une même chaîne de valeur, entre les différents secteurs de l'économie mondiale, ainsi qu'entre pays et entreprises¹⁴.

Au niveau des investissements immobiliers, l'empreinte carbone mesurée se base sur différents indicateurs calculés par MSCI :

- Les émissions absolues de gaz à effet de serre liées aux investissements immobiliers permettent d'avoir un premier niveau d'information. Elles correspondent à la somme des émissions estimées des bâtiments, réparties en fonction de la part de détention. Cette donnée reste cependant une approximation. En 2022, ces émissions totales s'élevaient à 18 705,8 tnCO2e/an¹⁵.
- L'indicateur d'intensité carbone par capital employé apporte une comparabilité par rapport à l'indice de référence. Il mesure l'efficacité carbone d'un portefeuille, défini comme les émissions absolues de gaz à effet de serre du portefeuille par million de dollars de capital employé moyen.

	Portefeuille immobilier	Indice de référence
Intensité carbone par capital employé (kgCO2e/an/M\$)	8 175,5	10 284,6

Source : MSCI

Périmètre : Fonds Puccini et Vivaldi (97% des encours immobiliers) ; Indice de référence : MSCI Europe Annual Property Index

^{14 -} Traitement des doubles comptes au sein d'une même chaîne de valeur : Le fait de mesurer les émissions indirectes du Scope 3 peut conduire à un double compte pour les entreprises du même secteur, au niveau de l'entreprise - en particulier pour les entreprises intégrées verticalement. Pour minimiser ce double comptage, CIA considère que la valeur ajoutée par l'entreprise au produit final est proportionnelle à la part des émissions liées à ce produit qui doit lui être attribuée. Le total des émissions induites et économisées liées aux produits vendus est donc multiplié par la part de la valeur ajoutée par l'entreprise dans la valeur totale du produit final. Cependant, la valeur ajoutée par une entreprise sur des produits spécifiques étant rarement divulguée, la méthodologie CIA fournit des valeurs par défaut en fonction du rôle de l'entreprise dans la chaîne de valeur, et par catégorie de produit. Traitement des doubles comptes entre différents secteurs de l'économie mondiale : Le double compte tend également à se produire entre trois catégories d'acteurs dans l'économie mondiale : les fournisseurs d'énergie (e.g. la compagnie pétrolière qui fournit le carburant), les entreprises à forte intensité d'énergie et de carbone (e.g. société exploitant des camions), les entreprises fournissant des équipements et des solutions (e.g. le fabricant du camion). Par conséquent, la méthodologie CIA retraite les chiffres totaux des émissions de GES en attribuant un tiers des émissions de chaque catégorie. Les émissions induites et les émissions économisées sont toutes deux retraitées de cette manière, éliminant ainsi la plupart des comptabilisations multiples au niveau du portefeuille. Traitement du double comptage entre les émissions d'un pays et les émissions d'une entreprise active dans ce pays : Un facteur correctif correspondant au poids du secteur public dans le PIB mondial est appliqué aux émissions de GES des souverains, tandis que les émissions de GES des entreprises sont ajustées par un facteur correctif correspondant à la part du secteur privé dans le PIB mondial.

^{15 -} Périmètre couvert : 85,9% du capital employé, sur les fonds Puccini et Vivaldi (97% des encours immobiliers).

6.2. Le lancement d'une modélisation de la trajectoire climatique des investissements

6.2.1. Cadre méthodologique global

Malakoff Humanis a entrepris un exercice de modélisation de la trajectoire climatique de ses investissements dans les entreprises cotées, afin d'identifier les différents objectifs sous-jacents intermédiaires permettant d'atteindre son engagement de décarbonation aligné avec l'Accord de Paris.

Ce travail est réalisé en prenant l'indicateur d'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 ; il est ainsi mesuré en tonnes de CO2 par million d'euros investis.

Le périmètre d'analyse retenu porte sur les entreprises cotées (que ce soit par la détention d'actions ou par la souscription à des obligations d'entreprises) couvertes par Carbon4 Finance. Cela représente des actifs d'environ 14 milliards d'euros.

Pour les entreprises non cotées, un projet de collecte de données est en cours, afin de pouvoir élargir progressivement le périmètre d'analyse couvert.

Le cadre méthodologique établi pour la modélisation de la trajectoire des émissions de CO2 se décompose en plusieurs étapes :

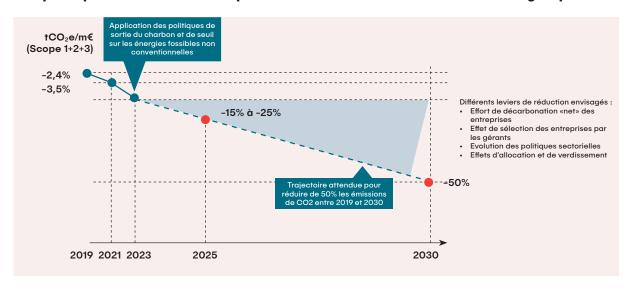
- 1/ L'évaluation de la contribution des politiques de sortie du charbon et de réduction des investissements dans les énergies fossiles non conventionnelles, dans la dynamique de décarbonation des portefeuilles. Le suivi des réductions des émissions de CO2 liées à la « débrunisation » des investissements servira de support aux prochaines définitions de politiques sectorielles.
- 2/ La projection de la décarbonation associée aux réductions d'émissions de CO2 réalisées par les entreprises détenues. Cet effort de décarbonation constitue le levier principal, dans la mesure où il détermine la transition énergétique de l'économie réelle.

C'est pourquoi un important travail d'estimation a été réalisé : il constituera le socle des engagements qui seront menés par la suite par le groupe, auprès des entreprises les plus émettrices de CO2 au sein de ses investissements.

Il s'agit désormais de définir des objectifs de réduction de l'intensité carbone des différents fonds dédiés, liés à l'effet de sélection des titres par les gérants.

- 3/ Les réductions envisagées dans le cadre de la sélection des titres par les gérants. Ces estimations guideront les futurs critères climatiques qui seront intégrés dans le cahier des charges des fonds dédiés.
- 4/ Les perspectives de réduction de l'intensité carbone induites par les objectifs d'évolution de l'allocation et la hausse des investissements alignés avec la taxonomie verte. Des réflexions sont en cours dans ce domaine.

Les principaux leviers d'action pour décarboner les investissements du groupe :



Les données, mesurées en intensité carbone scopes 1, 2 et 3 sont issues de Carbon4 Finance.

Une extrapolation entre 2019 et 2021 a permis d'estimer la décarbonation historique du portefeuille

Les premiers résultats obtenus dans le cadre de cet exercice de modélisation ont permis de cibler un effort de décarbonation compris entre - 15 % et - 25 % à horizon 2025. Cet objectif sera précisé dans le cadre des études qui sont en cours. En 2023, une granularité plus importante sera apportée sur la trajectoire de décarbonation envisagée, intégrant une déclinaison par classe d'actifs et par année.

6.2.2. La méthode d'estimation de la trajectoire de décarbonation des entreprises¹⁶

Emissions de CO2 des investissements dans des entreprises cotées (en tCO2e, scopes 1&2&3)	Estimation de la décarbonation liée aux réductions d'émissions de CO2 réalisées par les entreprises		
10 entreprises les plus contributrices à l'empreinte carbone du portefeuille: 25% des émissions de CO ₂	Collecte des objectifs de réduction présentés par les entreprises Application d'un niveau de crédibilité à ces objectifs, afin d'évaluer les perspectives de réduction retenues		
Autres entreprises engagées ou validées « Science-Based Targets » : 27 % des émissions de CO ₂	Hypothèse de décarbonation basée sur une probabilité forte d'alignement avec un scénario de réchauffement climatique limité à 2°		
Entreprises sans engagement SBT couvertes par un indicateur de transition (MSCI ou Carbone4 Finance) 45 % des émissions de CO ₂	Calibrage des probabilités d'atteinte des trajectoires sectorielles associées au différents scénarios de réchauffement en fonction des notes obtenues		
Entreprises non couvertes 3 % des émissions de CO2	Hypothèse d'un scénario « business-as-usual », sans réduction d'émissions de CO2		
100% soit 2,010 MtcCO2*e			

^{*}Périmètre des émetteurs cotés non souverains couverts par les données carbone

^{16 -} Cet exercice de modélisation a été réalisé sur les entreprises cotées couvertes par les données carbone, soit un total de 14 milliards d'euros d'encours et une empreinte carbone de 2 010 ktCO2e.

La projection de la décarbonation des entreprises détenues dans les portefeuilles se base sur le séquençage suivant :

 Pour les dix principaux contributeurs aux émissions de CO2 des investissements, un travail de collecte des objectifs de réduction déclarés par les entreprises a été effectué.

Cette approche « bottom-up » apporte un niveau de précision important sur 25 % de l'empreinte carbone du portefeuille scopes 1, 2 et 3 (représentant 4,9 % des encours analysés). Un niveau de crédibilité est intégré dans l'application de la réduction. Les évolutions de ces objectifs seront suivies ; elles feront l'objet d'un dialogue avec les entreprises concernées.

- Pour les entreprises s'étant engagées ou ayant validé des objectifs d'alignement dans le cadre de l'initiative « Science-Based Targets » (SBT), l'hypothèse de décarbonation se base sur une probabilité forte d'alignement avec un scénario de réchauffement limité à 2°C. Les entreprises ayant pris des engagements SBT ou ayant obtenu des validations SBT représentent 52 % de l'empreinte carbone et 60 % de l'encours du portefeuille.
- Pour les entreprises qui n'ont pas encore d'engagement de réduction en lien avec l'initiative SBT, la probabilité d'atteinte des trajectoires sectorielles associées aux différents scénarios de réchauffement est calibrée en fonction des notes qu'elles obtiennent dans des indicateurs développés par MSCI (« Gestion de la transition bas carbone ») ou par Carbon4 Finance (« Score prospectif »). Cette méthode est appliquée à 37 % des encours et à 46 % de l'empreinte carbone.
- Pour les entreprises ne faisant l'objet d'aucun engagement ni d'aucune notation, c'est le scénario « business-as-usual » qui prévaut.
 Cette approche a été appliquée sur les 3 % des encours restants.



Indicateurs utilisés

« Science-Based Targets » (« Objectifs fondés sur la science ») : cette initiative est issue d'un partenariat entre différentes organisations mondiales engagées dans la lutte contre le changement climatique (Carbon Disclosure Project, Pacte Mondial, World Resources Institute, Fonds mondial pour la nature). Elle accompagne les entreprises dans leur plan de transition vers une économie bas carbone, en s'assurant que leurs engagements de réduction des émissions de CO2 soient en adéquation avec les données scientifiques.

Indicateur de gestion de la transition bas carbone MSCI (« Low Carbon Transition Management »): développé par l'agence de notation MSCI, cet indicateur mesure pour chaque entreprise leur gestion des risques et des opportunités relatifs aux enjeux de la transition énergétique.

Indicateur prospectif Carbon4 Finance (« forward-looking indicator »): développé par Carbon4 Finance, cet indicateur apporte une évaluation qualitative de la stratégie climat développée par l'entreprise en prenant en compte ses objectifs de réduction, les investissements associés et leur intégration dans la gouvernance.

Scénarios de réchauffement climatique utilisés :

	Nom des scénarios	T° réchauffement en 2050	
Scénario	IEA Net Zero 2050 IEA Sustainable Development Scenario IEA Stated Policies Scenario TPI	≤ 1,5°C Well-below 2°C (-1,7°C) Business-as-Usual (> 3°C) 1.5°C	
Métrique	Intensité monétaire (tCO2/M€ investissement)		
Liste des secteurs avec trajectoires sectorielles	Aviation, Automobile, Agriculture (TPI seulement), Ciment, Chimie, Real Estate commercial, Electricité & chaleur, Papier, Fret&Logistique, Pétrole&Gaz, Acier, Cuivre (TPI seulement), Real Estate résidentiel, Routes		

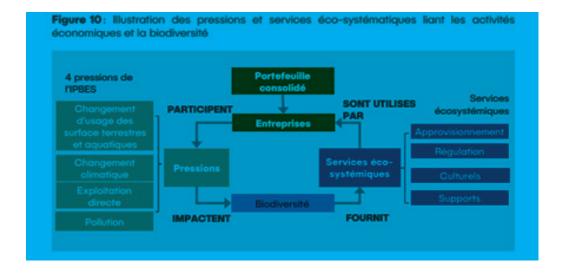
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »

7.1. Risques liés à la Biodiversité:

Pour estimer les risques liés aux pertes de biodiversité, Malakoff Humanis a mis en place deux niveaux d'analyse de ses investissements :

- Le suivi des secteurs les plus exposés à cet enjeu (en raison de leur dépendance aux ressources naturelles ou de la pression que leur activité exerce sur la biodiversité),
- De façon plus granulaire, le recours à des indicateurs évaluant l'empreinte des entreprises sur la biodiversité.

Une première évaluation des risques sur la biodiversité est ainsi réalisée au niveau sectoriel. Les secteurs les plus intensifs en utilisation de ressources naturelles dépendent en effet fortement des services écosystémiques. De même, certaines activités exercent des pressions importantes sur les ressources naturelles. Cinq pressions ont ainsi été répertoriées par l'IPBES¹⁷ (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques): le changement d'usage des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes¹⁸.



^{17 -} IPBES, Evaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, 2019

^{18 -} La prolifération d'espèces exotiques envahissantes étant encore insuffisamment intégrée dans les outils d'évaluation existants, elle n'est pas prise en compte à ce stade.

^{19 -} https://encore.naturalcapital.finance/en

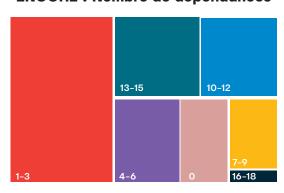
Cette double matérialité peut être mesurée au niveau sectoriel, en utilisant l'outil ENCORE (« Exploring Natural Capital Opportunities Risks and Exposure ») développé par « Finance Initiative » de l'UNEP et l'ONG Global Canopy¹⁹.

L'outil se base sur les classifications existantes des services écosystémiques et des secteurs économiques, afin d'évaluer les dépendances de chaque activité à ces services issus de la nature et leurs impacts sur les ressources naturelles. Un périmètre de 9,6 milliards d'euros d'actifs cotés est couvert par cette méthodologie.

Dépendances des secteurs aux services écosystémiques²⁰:

Le suivi du nombre de dépendances aux services écosystémiques en fonction du poids des investissements permet d'identifier les secteurs les plus exposés.

En effet, plus le nombre de dépendances aux ressources naturelles est élevé, plus le risque associé à une perte en biodiversité est important. On retrouve notamment un niveau de dépendance très élevé dans les produits agricoles et forestiers, ainsi que la construction.



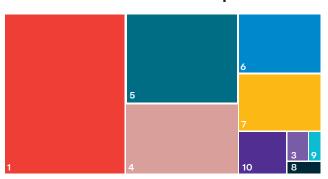
ENCORE : Nombre de dépendances

48,4 % des encours analysés ont une dépendance limitée (entre 0 et 3 services écosystémiques). En revanche, pour 1,1 % cette dépendance est supérieure à 15 services écosystémiques.

^{20 -} Dépendances écosystémiques répertoriées dans la base de données ENCORE: fibres et autres matériaux, matériaux agricoles, ressources génétiques, eau de surface, eau souterraine, ressources d'origine végétale, ressources d'origine animale, énergie d'origine animale, bioremédiation, filtration par des organismes, filtration par des écosystèmes, dilution par l'atmosphère et des écosystèmes, médiation des impacts sensoriels, stabilisation de masse et contrôle de l'érosion, tampon et atténuation des débits massiques, entretien du débit d'eau, protection contre les inondations, protection contre les tempêtes, ventilation, pollinisation, maintien d'habitats l'alevinage, lutte contre les parasites, lutte contre les maladies, processus d'altération, processus de décomposition et de fixation, état chimique des eaux douces, état chimique des eaux salées, régulation climatique globale, régulation microclimatique.

Impacts²¹ des secteurs sur la biodiversité

Le suivi des impacts générés par les secteurs d'activités sur la biodiversité en fonction de leur poids dans les encours apporte un éclairage complémentaire sur l'empreinte biodiversité des investissements. Il permet d'identifier les secteurs les plus susceptibles de contribuer à la destruction de la biodiversité. C'est le cas notamment du secteur extractif, des métaux et de la production d'électricité.



ENCORE: Nombre d'impacts

38 % des encours analysés ont un impact négatif sur la biodiversité limité à un enjeu. En revanche, 4 % génèrent un impact négatif sur 10 enjeux identifiés.

Une analyse plus granulaire de cette double matérialité peut être réalisée au niveau des entreprises. La dépendance des entreprises aux services écosystémiques, ainsi que leur impact sur la perte de biodiversité ont été évalués en utilisant la méthode BIA-GBS, développée par CDC Biodiversité avec Carbon4 Finance.

L'intensité de l'utilisation des ressources naturelles est mesurée grâce au score de dépendance. Ce dernier quantifie ainsi la dépendance des constituants du portefeuille aux services écosystémiques, c'est-à-dire aux services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.).

Cet indicateur permet de mesurer l'exposition aux risques physiques. Ainsi, une forte dépendance au service de pollinisation sera corrélée à un risque financier important si ce service doit être effectué par voie humaine. Deux approches de calcul sont proposées. Le score de dépendance critique quantifie la part du portefeuille très dépendante à au moins un service écosystémique. Le score de dépendance moyen donne la dépendance moyenne du portefeuille à l'ensemble des services écosystémiques. L'évaluation de ce score pour les entreprises et les institutions financières est présentée ci-dessous. Le scope 1 représente les activités internes de l'entreprise analysée ; le scope 3 amont cible sa chaîne d'approvisionnement.

^{21 -} Impacts répertoriés dans la base de données ENCORE, par pression : Pollution : perturbations, polluants atmosphériques, polluants des sols, déchets solides, polluants des eaux, Changement d'usage : utilisation des écosystèmes d'eau douce, utilisation des écosystèmes marins, utilisation des écosystèmes terrestres, Changement climatique : émissions de gaz à effet de serre, Exploitation directe : utilisation d'eau, utilisation d'autres ressources

Score de dépendance du portefeuille, comparé à son indice de référence

		Portefeuille	Indice de référence
Score de dépendance	Scope 1	42%	53%
critique	Scope 3 amont	44%	47%
Score de dépendance	Scope 1	10%	12%
moyen	Scope 3 amont	11%	12%

Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score database,

Source: GBS 1.1.0, 02/22, Carbon4 Finance

Le portefeuille de Malakoff Humanis a un niveau de dépendance aux services écosystémiques globalement moins élevé que son indice de référence.

L'évaluation globale des pressions exercées par les entreprises financées sur la biodiversité est réalisée grâce au Score Global de Biodiversité (GBS), décliné entre l'impact statique et l'impact dynamique. Mesurer l'impact en MSA.km² permet d'évaluer le risque de transition. En effet, plus une entreprise aura un impact élevé, plus elle est susceptible d'être exposée à de nouvelles restrictions réglementaires, à une controverse réputationnelle ou à un contentieux. 75,1 % des encours analysés sont couverts par cette méthodologie. Les entreprises ne publiant pas encore de données sur l'impact de leurs activités sur la biodiversité, les données BIA-GBS sont estimées. Le risque de double comptage n'est pas adressé à ce stade dans cette méthodologie.

MÉTHODOLOGIE

Le GBS décrit les impacts en termes d'artificialisation des sols.

L'unité de mesure MSA.km2 permet d'exprimer une perte de biodiversité sur une surface donnée, MSA (« mean species abundance ») exprimant l'abondance moyenne des espèces sur une surface donnée :

1 MSA.km2 équivaut à la dégradation complète et/ou la destruction de 1 km2 d'écosystème vierge – le passage d'un MSA de 100% à un MSA de 0% sur 1 km2.

L'empreinte biodiversité prend en compte deux dimensions :

- La temporalité: le GBS distingue les impacts « statiques » (impacts cumulés négatifs au départ de l'exercice d'évaluation) et les impacts « dynamiques » (ayant lieu au cours de l'exercice);
- Le domaine de la biodiversité évaluée, le GBS distingue également les impacts sur la biodiversité terrestre et ceux sur la biodiversité aquatique (eau douce uniquement).

Intensité de l'empreinte biodiversité (en MSA.km2/M€)

	2021	2022	
	Portefeuille	Portefeuille	Indice de référence composite
Statique / Aquatique	9	11	9
Statique /Terrestre	209	214	162

L'intensité de l'empreinte statique des investissements sur la biodiversité s'élève ainsi à 225 MSA.km2 par million d'euros investi.

La légère hausse par rapport à 2021 s'explique par un changement de méthode sur le calcul de l'impact des souverains. Carbon4 Finance se base désormais sur la consommation du pays évalué (en intégrant les importations), et non plus sur la production.

L'analyse a été réalisée sur une part plus importante des encours : les 26,5 milliards d'euros²² évalués ont contribué à la perte annuelle de biodiversité terrestre et aquatique équivalente à l'artificialisation de 83 km2 d'espaces naturels, ce qui correspond à l'équivalent de 15 553 terrains de football.

7.2. Alignement avec des objectifs long terme liés à la biodiversité

Les Accords adoptés fin 2022 lors de la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique (« Accords de Kunming-Montréal ») établissent quatre objectifs pour 2050, précisés par des cibles pour 2030. Parmi les 23 cibles qui ont été adoptées, certaines auront une incidence directe sur les activités des entreprises.

Ainsi la réduction des pollutions (cible 7) se traduit par l'objectif de réduire d'au moins 50 % « les pertes de nutriments dans l'environnement (engrais), le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ». De même, une réduction de la pollution plastique est intégrée dans cette cible.

De façon directe, la cible 15 se focalise sur l'impact et sur les dépendances des entreprises : il s'agit d'« encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ».

Dans ce cadre, Malakoff Humanis utilise le score d'alignement développé par la CDC Biodiversité avec Carbon4 Finance, comme première étape vers la mesure de l'alignement des entreprises à ces objectifs et à ces cibles. La cible 15 peut en effet être traduite comme un objectif de diminution de l'intensité de l'impact statique en MSA.km2 par euro de chiffre d'affaires. En utilisant la méthode de convergence, il s'agit d'évaluer la part des investissements réalisés dans des entreprises dont les intensités statiques sont inférieures à la moyenne de leur secteur : c'est le score d'alignement, présenté ci-dessous.

La part non-alignée correspond alors à des entreprises qui doivent chercher des solutions de substitution de leur activité à court-terme

^{22 -} Taux de couverture du BIA: 96,88%

Score d'alignement du portefeuille, comparé à son indice de référence

Portefeuille India
90,3 %

Indice de référence 87,1 %

 $Source: Biodiversity\ Impact\ Analytics\ powered\ by\ the\ Global\ Biodiversity\ Score\ database,\ Source: GBS\ 1.1.0,\ 02/22,\ Carbon4\ Finance$

Cette première approche comporte cependant des limites liées à la méthodologie et à la disponibilité des mesures. C'est pourquoi elle devra être complétée par une évaluation intégrant les données qui seront progressivement communiquées par les entreprises, afin de dépasser les nécessaires estimations actuelles, basées sur des impacts sectoriels.

Pour l'ensemble des résultats en lien avec la biodiversité, le périmètre retenu est le Scope 1, le Scope 2, le Scope 3 amont pour toutes les pressions et le Scope 3 aval pour le changement climatique. De même, ce score devra par la suite être enrichi par des prévisions pour 2030 et 2050, afin d'apporter une analyse prospective à l'évaluation réalisée.

En complément de cette évaluation transversale portant sur les pertes de biodiversité, une démarche est en cours pour évaluer la contribution positive de certains investissements dans la préservation du capital naturel.

Dans le Private Equity, des investissements participent à la réhabilitation de friches industrielles : contaminées notamment par des produits chimiques ou de l'amiante, elles sont dépolluées, avant d'y développer de nouveaux projets immobiliers. Cet investissement participe à une préservation de la biodiversité à deux niveaux :

- La lutte contre l'artificialisation des sols, par la reconversion de friches industrielles en nouveaux logements. A ce titre, l'indicateur mis en place porte sur la quantité d'ENAF préservés (Espaces naturels, agricoles ou forestiers). Les engagements nationaux définis dans la Loi Climat et Résilience d'août 2021 ciblent une réduction de 50% le rythme de consommation d'ENAF d'ici 2030, pour atteindre une « Zéro Artificialisation Nette » à horizon 2050.
- L'amélioration de la biodiversité: La renaturation d'espaces artificialisés est mesurée par le coefficient de biotope par surface, qui définit la part de surface éco-aménagée (végétalisée ou favorable au développement de la biodiversité) sur la surface d'un projet de construction. L'objectif est d'améliorer d'au moins 20% l'état initial du site.

Dans l'immobilier, certains investissements importants réalisés par Malakoff Humanis ont fait l'objet d'une évaluation destinée à la protection de la biodiversité lors de l'exécution puis l'exploitation du projet, intégrant la préservation des zones sensibles. Il s'agit alors de contribuer à la renaturation des espaces bâtis.

Ainsi, dans le cadre de la rénovation de l'ensemble immobilier rue Laffitte (26 000 m2) un diagnostic a été réalisé pour évaluer le potentiel écologique du site et définir des objectifs parmi lesquels :

- Améliorer le taux de végétalisation de +18%,
- Réaliser une composition de la palette végétale locale en s'assurant que les espèces introduites soient non invasives.

Dans les actifs cotés, certaines émissions obligataires intègrent désormais des objectifs de préservation de la biodiversité, parfois de contribution nette positive. Par exemple, Malakoff Humanis a souscrit à hauteur d'un million d'euros à l'obligation verte « Agriculture Durable » émise par la BPCE en 2022.

Destinée à soutenir la dynamique actuelle de transformation d'exploitations en agriculture durable, elle sélectionne des projets d'agriculture biologique, de protection de l'environnement dans les exploitations agricoles, de développement de forêts et aires protégées et de production d'énergies renouvelables.

Des objectifs chiffrés d'amélioration sont intégrés, mesurés par des indicateurs d'impact tels que l'augmentation du nombre d'insectes pollinisateurs ou la reconstitution des nappes phréatiques.

8. Intégration des risques ESG, notamment climatiques et biodiversité, dans la gestion des risques

8.1. Travail d'identification des risques de durabilité

Le risque de durabilité est identifié et intégré dans la cartographie des risques majeurs du Groupe Malakoff Humanis. Il est suivi au sein de la Direction des Risques du Groupe et un « Risk Owner » a été identifié pour le suivi et la maitrise du risque de durabilité. Une revue et une nouvelle évaluation sont réalisées annuellement comme l'ensemble des risques majeurs du Groupe.

Le risque de durabilité a été identifié comme un événement ou un état de fait dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement ou de l'engagement.

Il se décline en trois sous risques :

- Le risque environnemental qui consiste en un risque physique et un risque de transition
- Le risque social en lien avec les droits, le bien-être et les intérêts des personnes et des communautés. Ces derniers se mesurent à l'aune de facteurs tels que l'(in)égalité, la santé, l'inclusion, les relations de travail ou encore la sécurité au travail.
- Le risque lié à la gouvernance et la stratégie en lien avec les pratiques de gouvernance.

Les moyens de maitrise identifiés sont portés par la politique et les enjeux RSE qui ont été définis au sein du Groupe ainsi que les travaux réalisés sur les investissements. Des indicateurs de suivi des risques sont par ailleurs suivis périodiquement ainsi que les plans d'actions associés.

Ainsi, un travail commun entre la direction des risques et la direction des investissements a permis de répertorier, d'évaluer et de prioriser les principaux risques de durabilités auxquels les investissements peuvent être exposés.

Une estimation du coût potentiel généré par ces risques, dans différentes temporalités et en fonction de plusieurs scénarii de réchauffement climatique, est présentée dans le rapport ORSA du groupe. Les risques physiques et les risques de transition font l'objet d'un suivi spécifique en fonction des classes d'actifs.

Les risques physiques décrivent les impacts financiers potentiels résultant des phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique (hausse en intensité et en fréquence des catastrophes naturelles), ainsi que des modifications tendancielles du climat à long terme (modifications des températures moyennes et des précipitations, hausse du niveau des mers, variabilité météorologique extrême, etc.).

Dans le cadre de l'étude réalisée, l'évaluation du portefeuille consolidé a consisté à examiner la vulnérabilité des actifs du portefeuille à ces phénomènes extrêmes et modifications tendancielles du climat.

Les risques de transition désignent les impacts financiers liés au processus d'ajustement vers une économie bas-carbone. Les risques de transition sont actuels dans la mesure où ils se sont déjà matérialisés par le passé - notamment la dépréciation d'actifs fossiles ("actifs échoués") - et que d'autres commencent à se matérialiser -changements de comportement des consommateurs, transition vers des technologies bas-carbone, évolutions réglementaires de plus en plus ambitieuses.

La probabilité d'occurrence des risques de transition est non négligeable, et l'horizon de temps est moyen terme (e.g., l'objectif de réduction de 55% des émissions de l'UE à horizon 2030, ou l'interdiction de la vente de voitures thermiques en Europe à horizon 2035)

Ils peuvent être classés en quatre catégories :

- Les risques politiques et légaux sont caractérisés par une évolution des politiques publiques et de la législation qui entraînent une transformation nécessaire des modèles d'affaires (augmentation du prix du carbone, quotas d'émission, etc.);
- Les risques technologiques tiennent principalement à une substitution des produits existants par des produits moins carbonés ;
- Les risques de marché correspondent aux fluctuations causées indirectement par le changement climatique, tels que l'augmentation du coût de certaines matières premières, une instabilité de long terme des marchés financiers causée par l'incertitude entourant les risques physiques, etc;
- Les risques de réputation sont liés à des changements de préférences des consommateurs liés à la montée en puissance des questions relatives au changement climatique dans le débat public.

Les risques de dépendance aux ressources naturelles et de biodiversité sont présentés dans le chapitre précédent.

8.2. Evaluation des risques physiques et de transition dans les actifs cotés

Au niveau des actifs cotés, les risques physiques sont évalués en utilisant la note CRIS (« Carbon Risk Impact Screening ») de Carbon4Finance²³ : basée sur les segmentations géographiques et sectorielles des investissements, elle permet d'analyser la vulnérabilité physique du portefeuille face aux aléas liés au changements climatiques.

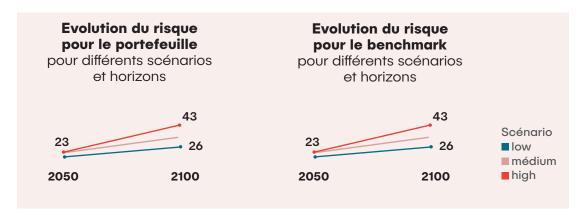
En se basant sur trois scénarios du GIEC (risque faible, modéré et élevé), les projections sont réalisées à horizon 2050 et 2100.

L'exposition et la vulnérabilité des actifs et du portefeuille sont traduites par un score de risque global (correspondant à une notation multirisques à l'horizon 2050, avec un scénario d'émission intermédiaire), de 1 à 99, 1 étant le plus faible, ainsi que par une analyse de sensibilité du score global selon trois scénarios et deux horizons temporels.

MÉTHODOLOGIE

- Deux horizons de temps sont considérés sur la base des projections du GIEC : milieu du siècle (2050), fin du siècle (2100);
- Trois scénarios sont envisagés, sur la base des modélisations du GIEC :
 - Scénario à faibles émissions, trajectoire inférieure à 3 °C en 2100, cohérent avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1;
 - Scénario d'émissions moyennes, trajectoire supérieure à 3 °C en 2100, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B;
 - Scénario à fortes émissions, trajectoire supérieure à 4 °C en 2100, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2.

Dans cet exercice, le portefeuille obtient une note de risque globale légèrement inférieure à celles de son indice de référence dans le cadre du scénario à risque modéré, d'ici 2050. Cette note reste constante par rapport à l'évaluation de fin 2021.



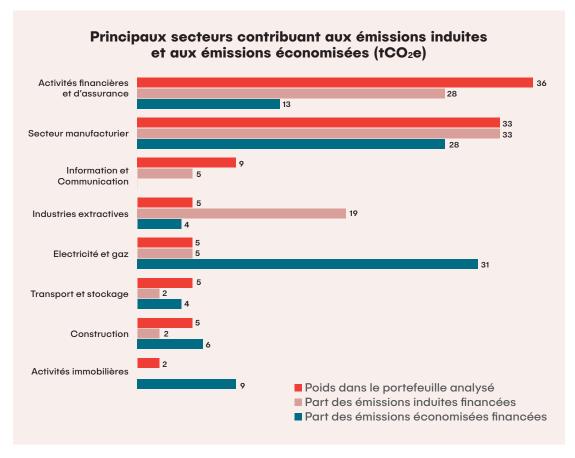
Les scores de risque du portefeuille varient de façon significative selon le scénario envisagé, a fortiori à horizon 2100. Cette évolution est dépendante de la répartition sectorielle du portefeuille, certains secteurs étant plus ou moins sensibles à différents scénarios d'émissions.

L'analyse de la distribution des niveaux de risques par aléas climatiques, en comparaison avec l'indice de référence, donne les résultats suivants :



Les risques physiques susceptibles d'avoir un impact sur les investissements sont principalement liés au changement en fréquence et en intensité des sécheresses extrêmes, des canicules, des précipitations extrêmes, du niveau de la mer et des tempêtes.

Les risques de transition liés au changement climatique sont estimés via le calcul de l'intensité carbone des investissements et de leur contribution à la transition énergétique et écologique, selon la méthodologie Carbon Impact Analytics de Carbon4 Finance²⁴. Plus l'empreinte carbone de ces investissements est importante, plus les risques de transition sont élevés.



Le secteur manufacturier ainsi que les activités financières et d'assurance contribuent significativement aux émissions induites du portefeuille : cette importante contribution s'explique par le poids de ces secteurs dans les investissements.

En revanche, bien que représentant moins de 5% des investissements, les industries extractives participent à près de 20% des émissions induites. Les principaux secteurs contribuant aux émissions économisées²⁵ dans le portefeuille sont l'électricité et le gaz, le secteur manufacturier, les activités financières et d'assurance.

^{24 -} Les émissions induites, les émissions économisées et l'intensité carbone sont présentées dans le chapitre « Stratégie d'alignement à l'Accord de Paris »

^{25 -} Les émissions économisées sont composées :

⁻ Des émissions évitées (comparées avec un scénario de référence type AIE 2 $^{\circ}\text{C})$

⁻ Des émissions réduites (basées sur l'efficacité du processus sur une longue période)

8.3. Evaluation des risques physiques et de transition dans les investissements immobiliers.

Au niveau des investissements immobiliers, les risques physiques et risques de transition sont évalués en utilisant la « Climate Value-at-Risk », développée par MSCI. Cette méthode évalue les risques de dévalorisation exprimés en pourcentage de la valeur en capital des investissements immobiliers, en se basant sur une trajectoire de réchauffement climatique dans un scénario basé sur le statut quo (« business-as-usual »).

Ce modèle permet d'envisager les tendances d'évolution d'ici 2100 des événements extrêmes (canicules, froids extrêmes, inondations costales et fluviales, cyclones tropicaux) et leurs incidences sur les bâtiments. De même, les risques de transition liés aux évolutions réglementaires et politiques sont estimés en fonction de l'intensité carbone de ces bâtiments : la modélisation d'un prix futur du CO2 permet de calculer un coût potentiel déduit de leur valorisation

Fin 2022, cette estimation a été réalisée sur 97 % de la valeur des investissements immobiliers de Malakoff Humanis²⁶.

Value-at-Risk » liée awux risques de transition	3,8 % de la valeur du capital		
Value-at-Risk » liée aux risques physiques	2,3 % de la valeur du capital		
Value-at-Risk » climat agrégée	6,1 % de la valeur du capital		

Evaluation des risques physiques, de transition dans le Private Equity et la Dette Privée.

Afin de compléter l'évaluation des risques de durabilité encourus par les différentes classes d'actifs de son portefeuille, Malakoff Humanis a initié fin 2022 une démarche d'estimation des émissions de CO2 induites par ses investissements non cotés. Ce travail fera l'objet d'un compte-rendu et d'un suivi à partir de 2023.

9. Démarche d'amélioration et mesures correctives

Pour les investissements dans les entreprises cotées, les premiers résultats obtenus dans le cadre de l'exercice de modélisation de la trajectoire climat ont permis de cibler un effort de décarbonation de – 15 % à – 25 % à horizon 2025. Cet objectif doit désormais être précisé dans le cadre des études qui sont en cours. En 2023, une granularité plus importante sera apportée sur la trajectoire de décarbonation envisagée, intégrant une déclinaison par classe d'actifs et par année. Les objectifs de décarbonation qui en résultent seront mis en application en étroite collaboration avec les gérants partenaires.

En 2023, Malakoff Humanis souhaite étendre les analyses transversales sur le climat et la biodiversité aux investissements immobiliers et au Private Equity. De même, la démarche d'évaluation de contributions positives, initiée pour certains investissements innovants présentés ci-dessous, devra être étendue. Il s'agit par la suite de définir une politique globale de réduction des impacts négatifs, mais également d'augmentation des contributions positives, afin de mettre en œuvre l'enjeu d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité.

10.Reporting sur les Principales Incidences Négatives associées aux investissements (SFDR)

Actifs cotés (actions et obligations d'entreprises)

Les principales incidences négatives ont été évaluées en utilisant principalement les données Sustainalytics. Seules les deux premières incidences (émissions de GES et empreinte carbone), qui ne sont pas renseignées auprès de Sustainalytics, ont été extraites des données de Carbon4 Finance.

30,3 milliards d'euros ont été analysés.

Thématique	incipale Incidence Négative (PAI)		Portefeuille analysé	Indice de référence	
	1	Emissions induites de GES (scopes 1, 2 et 3)	3,472 millions de tonnes	NC	
	2	Empreinte carbone	134 †CO2/M€.	158 †CO2/M€.	
	3	Intensité des émissions de GES des entreprises investies (scopes 1et 2 - en fonction du chiffre d'affaires)	100,72 †CO2/EURm	151,25 tOO2/EURm	
	4	Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	6,74%	8,61%	
	5	Part de la consommation et non renouvelable	Consommation : 60,07% Production : 25,09%	Consommation : 62,21% Production : 30,13%	
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Agriculture, forêt et pêche: 6,22 GWh/EURm Industries extractives: 1,91 GWh/EURm Industrie manufacturière: 0,49 GWh/EURm Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation: 3,45 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement: 0,51 GWh/EURm Construction: 0,18 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles: 0,89 GWh/EURm Transport et stockage: 0,85 GWh/EURm Immobilier: 0,42 GWh/EURm	Agriculture, forêt et pêche : 5,76 GWh/EURm Industries extractives: 2,75 GWh/EURm Industrie manufacturière: 0,48 GWh/EURm Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation: 3,67 GWh/ EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement: 0,67 GWh/EURm Construction: 0,18 GWh/ EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles: 0,56 GWh/ EURm Transport et stockage: 0,71 GWh/EURm Immobilier: 0,68 GWh/ EURm	
Biodiversité	7	Activités ayant un impact négatif	7,70%	9,66%	
Εαυ	8	Consommation d'eau	NC	NC	
Déchets	9	Ratio de déchets dangereux	NC	NC	

Questions sociales et relatives aux salariés	10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations- Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	0,22%	0,22%
	11	Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations-Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	31,20%	23,31%
	12	Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	17,97%	18,39%
	13	Mixité au sein du conseil d'administration	40,81%	40,63%
	14	Exposition à des armes controversées (mines anti- personnel, armes à sous- munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0%	0%

DÉFINITIONS ET TAUX DE COUVERTURE POUR CHAQUE INDICATEUR :

- 1/ Emissions des gaz à effet de serre : émissions d e gaz à effet de serre (GES) attribuables au portefeuille en fonction de la part de détention pour chaque investissement. Cet indicateur provient de l'évaluation Carbon4 Finance.
- 2/ Empreinte carbone : présentée sous forme d'intensité, l'empreinte est le résultat des émissions de GES divisées par la valeur des investissements. Elle s'exprime donc en tonne de GES par million d'euros investis. Cet indicateur provient de l'évaluation Carbon4 Finance.
- 3/ Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies (scopes 1, 2 et 3): quantité de gaz à effet de serre produite en fonction du chiffre d'affaires des entreprises (par unité de revenu généré). L'intensité carbone prend en compte le poids de l'entreprise dans le portefeuille.
 - Portefeuille: Eligibilité: 50,86% / Taux de couverture: 38,25%
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69%/ Taux de couverture : 67,47%
- 4/ Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles : pourcentage du portefeuille investi dans des entreprises qui sont impliquées dans les énergies fossiles.
 - Portefeuille: Eligibilité: 50,86% / Taux de couverture: 45,25 %
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 72,39%
- 5/ Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable : pourcentage du portefeuille investi dans des entreprises consommant ou produisant de l'énergie issue de ressources non renouvelables.
 - Portefeuille : Eligibilité : 50,86% / Taux de couverture : 20,13%
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 33,59%
- 6/ Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : principaux secteurs consommateurs d'énergie selon la nomenclature NACE.
 - Portefeuille: Eligibilité: 50,86% / Taux de couverture: 19,67%
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 41,41%
- 7/ Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : pourcentage des investissements du portefeuille avec un impact négatif sur la biodiversité.
 - Portefeuille: Eligibilité: 50,86% / Taux de couverture: 45,25%
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 72,39%
- 8/ Consommation d'eau : tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies, par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée du portefeuille.
- 9/ Ratio de déchets dangereux : tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises investies, par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée du portefeuille

- 10/Violations des principes du Pacte mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales : pourcentage des investissements du portefeuille exposés à des entreprises en violation avec les principes du Pace mondial ou les principes directeurs de l'OCDE.
 - Portefeuille: Eligibilité: 50,86% / Taux de couverture: 45,25%
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 72,39%
- 11/ Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations-Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales : pourcentage des investissements du portefeuille exposés à des entreprises qui ne peuvent pas surveiller la conformité avec les principes du Pace mondial ou les principes directeurs de l'OCDE.
 - Portefeuille: Eligibilité: 50,86% / Taux de couverture: 44,66%
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 71,83%
- 12/ Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes : différence entre la rémunération horaire brute moyenne des salariées femmes et la rémunération horaire brute moyenne des salariés hommes, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des salariés hommes.
 - Portefeuille : Eligibilité : 50,86% / Taux de couverture : 0,70%
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 1,26%
- 13/Mixité au sein du conseil d'administration : moyenne pondérée du pourcentage de femmes au sein des conseils dans les entreprises investies (moyenne pondérée du nombre de femmes au sein du conseil d'administration / moyenne pondérée du nombre de membres au sein du conseil d'administration)
 - Portefeuille: Eligibilité: 50,86%/ Taux de couverture: 34,36%
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 61,97%
- **14**/Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) : Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées.
 - Portefeuille: Eligibilité: 50,86%/ Taux de couverture: 45,25%
 - Indice de référence : Eligibilité : 76,69%/ Taux de couverture : 72,39%/

Actifs souverains et supranationaux

Thématique	Pri	ncipale Incidence Négative (PAI)	Portefeuille analysé	Indice de référence
Environnement	1	Intensité GES	0,13 KtonnesCO2eq/ EURm	0,15 KtonnesCO2eq/ EURm
Sociétal	2	Pays d'investissement soumis à des violations sociales	Ο%	0%

Définitions et taux de couverture pour chaque indicateur :

1/ Intensité de gaz à effet de serre : émissions de CO2 relatives aux pays ; quantité de carbone produit par unité de PIB, mesurée en kilotonnes par million d'euros de PIB.

- Portefeuille : Eligibilité : 35,83% / Taux de couverture : 33,74%
- Indice de référence : Eligibilité : 21,40% / Taux de couverture :19,92%

2/ Pays d'investissement soumis à des violations sociales :

- Portefeuille : Eligibilité : 35,83% / Taux de couverture : 33,74%
- Indice de référence : Eligibilité : 21,40% / Taux de couverture : 19,92%



